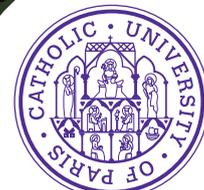




ICP | UR  
Religion,  
Culture  
et Société

# COLLÈGE DOCTORAL DE L'ICP



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

**PROGRAMME 2021-2022**

## Le Collège doctoral en quelques chiffres

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered inside the box.

234 doctorants inscrits  
en 2020-2021

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered inside the box.

27 thèses soutenues  
en 2020

## Le mot du Directeur du Collège doctoral

Le Collège doctoral qui vous accueille forme une communauté universitaire forte de 230 doctorants, travaillant dans les disciplines qui font de notre Université une place unique au sein d'une communauté universitaire plus vaste, celle que représente l'enseignement supérieur à Paris. Loin de constituer un îlot, et encore moins une monade sans fenêtre, le collège doctoral forme *ad intra* une entité diversifiée par les disciplines qu'il promeut et les liens qui les unissent. Ce dernier aspect constitue à lui seul un défi et une tâche permanente qu'il nous incombe de relever. La transversalité n'a pas pour but de diluer ou de dissimuler la rigueur qui s'impose à chaque discipline en particulier, mais à en faire saillir les apports et les ressources dans la constellation des savoirs, aujourd'hui en forte interaction. L'existence de *pôles de recherche* est l'instrument qui permet aux enseignants-chercheurs de promouvoir des projets d'études interdisciplinaires contribuant au rayonnement de notre Université. En qualité de doctorants, vous êtes membres temporaires de l'Unité de Recherche, et à ce titre, rattachés à l'un des pôles dont vous découvrirez les intitulés et les orientations, toujours susceptibles d'ajustements, car la recherche est une réalité dynamique et mouvante. Vous y trouverez de quoi nourrir et fortifier vos propres travaux. Ces pôles sont étroitement reliés à l'existence de *Chaires* qui incarnent le plan stratégique que l'Université a défini afin d'assurer sa contribution à la vie de la cité, selon les exigences et les ressources que son identité d'Université *Catholique* lui impose d'honorer. Elles n'apparaissent pas comme de simples marqueurs d'identité. Elles offrent séminaires, cours, colloques et partenariats que le livret présente et dont chacun peut bénéficier.

Désormais, vous disposez d'une « Maison de la Recherche », inaugurée en juin 2021. Vous allez arpenter ses espaces et reconnaître ceux qui vous sont dédiés et dont vous pourrez profiter. Le Collège doctoral a acquis une vitesse de croisière. Loin de se présenter comme un être de raison, il s'inscrit dans un espace désormais repérable au sein du campus, à l'orée d'un jardin à la française, fruit d'un projet architectural qui traduit dans la pierre ce que Hans-Georg Gadamer écrivit au sujet de la tradition sous l'aspect de sa *réception* : elle n'est pas seulement « reproductive » mais aussi et nécessairement « productive ». Les disciplines représentées dans notre Collège répondent parfaitement à cette exigence, et ce n'est pas le moindre de leurs points communs.

Le Collège doctoral ne se surajoute pas aux cycles d'études doctorales qui correspondent aux 3<sup>e</sup> cycles des facultés. Il ne s'y substitue pas davantage. Il est l'expression d'un projet longuement mûri, fruit d'une impérative adaptation de notre Université à son environnement. Constitués en écoles doctorales, les 3<sup>e</sup> cycles des universités publiques se sont recomposés en autant d'entités hautement spécialisées, cherchant à affiner leurs outils de recherche et à former une communauté d'enseignants-chercheurs soucieux d'intégrer les étudiants à leurs travaux. La préparation d'une thèse est un exercice au long cours qui requiert l'attachement à une institution qui en assure les conditions de faisabilité. Parmi celles-ci, il y a le compagnonnage avec ses pairs, le dialogue intellectuel et le consentement au dépaysement épistémologique. Projets de recherche, séminaires interdisciplinaires, colloques, journées d'étude, formations méthodologiques, séjours à l'étranger dans le cadre de riches partenariats, mutualisation des moyens, réseau des écoles doctorales, conventions de

cotutelle, codirections de thèses, autant de réalité qui forment la vitalité d'un Collège doctoral appelé à gagner en visibilité et en puissance. Le dialogue des facultés donne au Collège doctoral sa pleine légitimité. D'autres universités ont érigé des Collèges doctoraux dans lesquels disciplines et personnes se rencontrent, non pas pour d'artificiels montages, mais dans la rigueur d'un travail en synergie. À une époque où beaucoup redoutent le cloisonnement, la fragmentation et la séparation, l'université fait société.

Vous trouverez donc dans ce livret le programme annuel qu'offre le Collège doctoral. J'en ai décliné les orientations principales et la dynamique unifiée. Notre Collège n'aurait aucune force sans l'extrême richesse de nos fonds documentaires et la modernité de nos bibliothèques. Elles sont l'espace habituel de vos travaux, le point de convergence d'où naissent les études et les œuvres qui assurent à notre Université la part essentielle de son rayonnement.

Professeur Vincent Holzer  
Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »  
et du Collège doctoral

# Sommaire

<b>Coordonnées et locaux du Collège doctoral</b>	<b>6</b>
<b>Calendrier universitaire 2021-2022</b>	<b>7</b>
<b>1. Présentation générale</b>	<b>8</b>
1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral	9
1.2. Liste des doctorats préparés	11
1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi	12
1.4. Structure de la scolarité doctorale	13
1.5. Une organisation au service du projet doctoral	14
<b>2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat</b>	<b>16</b>
2.1. Les conditions d'inscription	17
2.2. Les modalités d'inscription	18
2.3. La composition du dossier d'inscription	22
2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP	23
2.5. Les tarifs d'inscription	26
2.6. Le logement	27
<b>3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP</b>	<b>28</b>
3.1. Les études post-doctorales	29
3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP	30
3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales	31
<b>4. Bourses d'études et autres aides financières</b>	<b>32</b>
4.1. Les bourses proposées par l'ICP	33
4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise	35
4.3. L'aide à la mobilité étudiante des doctorants	35
4.4. Les autres types d'aides	36
<b>5. Enseignements doctoraux</b>	<b>37</b>
5.1. La séance de rentrée académique	38
5.2. La semaine méthodologique	39
5.3. Les séminaires doctoraux par discipline	41
5.4. Les séminaires transversaux	49
5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse	53
5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche	54
5.7. Les cours de langues étrangères	55
5.8. Certificats de langues étrangères	56
5.9. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP	57
5.10. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs	58
<b>6. Les lieux de recherche à l'ICP</b>	<b>59</b>
6.1. L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »	60
6.2. La Maison de la Recherche	62
<b>7. Le corps professoral du Collège doctoral</b>	<b>63</b>
<b>8. Les colloques et journées d'études</b>	<b>72</b>
<b>9. La Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités</b>	<b>75</b>
<b>10. Les ressources documentaires du Collège doctoral</b>	<b>77</b>
10.1. Le réseau des bibliothèques	78
10.2. Les ressources électroniques	82
10.3. Le service des Archives	84
<b>Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant</b>	<b>89</b>

## Coordonnées et locaux du Collège doctoral

Le Collège doctoral est situé dans les locaux du **Vice-Rectorat à la Recherche et aux Etudes doctorales** et de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris.

### Bureau, adresse et téléphone

Maison de la Recherche, escalier C, 3<sup>e</sup> étage  
Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris  
21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06  
(entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : +33 (0)1 44 39 52 80 - Fax : +33 (0)1 44 39 60 25  
[www.icp.fr](http://www.icp.fr) / [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)

**Directeur de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral** : Pr Vincent HOLZER  
**Délégué scientifique** : Dr Charles BOBANT  
**Responsable administrative** : Mme Emmanuelle CHABERT  
**Secrétaire de rédaction de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités*** : M. Bertrand DUFOUR  
**Chargée de l'événementiel scientifique** : Dr Elizaveta VOLKOVA

Le secrétariat reçoit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Il est fermé le vendredi.  
**Le Directeur du Collège doctoral reçoit sur rendez-vous** pris auprès du secrétariat.

# Calendrier universitaire 2021-2022

## › PREMIER SEMESTRE

Reprise des activités universitaires : lundi 6 septembre 2021, selon le calendrier des facultés.  
Début des cours : lundi 13 septembre 2021

Du lundi 6 au vendredi 10 septembre 2021	Sessions de pré-rentrée
Jeudi 9 septembre 2021, 9h-15h	Session de rentrée du Cycle des Etudes du Doctorat du <i>Theologicum</i>
Lundi 13 septembre 2021	Session de rentrée de la Faculté de Philosophie
Mardi 5 octobre 2021, 11h	Messe de rentrée de l'ICP
Mardi 5 octobre 2021, 12h	Rentrée de la vie étudiante
<b>Du mardi 12 au vendredi 15 octobre 2021</b>	<b>Semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral</b>
<b>Vendredi 15 octobre 2021, 14h-16h</b>	<b>Conférence de clôture de la semaine méthodologique du Collège doctoral (commune à tous les doctorants)</b>
Du samedi 23 octobre au soir au mardi 2 novembre 2021 au matin	Vacances de la Toussaint
Lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2021	Férié, Fête de la Toussaint
Jeudi 11 novembre 2021	Férié, Armistice de 1918
Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021	Forum ICP entreprises / Licences
Jeudi 2 décembre 2021	Forum ICP entreprises / Masters et Doctorants
Mardi 7 décembre 2021, 12h15	Messe pour la Fête patronale de l'ICP
Du samedi 18 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 au matin	Vacances de Noël
Samedi 15 janvier 2022 au soir	<b>FIN DU PREMIER SEMESTRE</b>
<b>› SECOND SEMESTRE</b>	
Lundi 17 janvier 2022 au matin	<b>DEBUT DU SECOND SEMESTRE</b>
Mardi 25 janvier 2022, 12h15	Messe pour la Fête de Saint-Thomas d'Aquin
Du samedi 26 février au soir au lundi 7 mars 2022 au matin (*du samedi 19 février au soir au lundi 7 février au matin)	Vacances d'hiver (* <i>congé optionnel suivant les facultés</i> )
Samedi 12 février	Journées Portes Ouvertes (campus de Paris)
Lundi 18 avril 2022	Férié, Lundi de Pâques
Du samedi 23 avril au soir au lundi 9 mai 2022 au matin	Vacances de printemps
Dimanche 1 <sup>er</sup> mai 2022	Férié, Fête du travail
Dimanche 8 mai 2022	Férié, Armistice de 1945
Jeudi 26 mai 2022	Férié, Ascension
Samedi 28 mai 2022 au soir	<b>FIN DU SECOND SEMESTRE</b>
Lundi 6 juin 2022	Férié, Lundi de Pentecôte
Jeudi 7 juillet 2022 soir	<b>FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE</b>

# **1. Présentation générale**

## 1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral

Depuis sa reconnaissance par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 juillet 2014, l'Unité de Recherche (UR) « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est habilitée par l'Etat à accueillir et former des doctorants. En juillet 2015, elle a obtenu la labellisation d'Equipe d'accueil. En décembre 2017, la visite du Hcéres a permis d'évaluer le projet scientifique des années 2019-2023. Le Collège doctoral fait partie intégrante de l'Unité de Recherche. L'accompagnement pédagogique des doctorants est confié à des Cycles d'études doctorales dans les différentes disciplines. La reconnaissance de l'UR comme lieu de formation doctorale lui permet d'établir des accords-cadres avec des écoles doctorales.

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris concourt à la **formation des docteurs**, les prépare à **l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche**, ainsi qu'à **leur insertion professionnelle**.

**Ses missions sont nombreuses :**

**1.1.1.** Le Collège doctoral propose et valide des dispositions communes pour la formation doctorale, qui concernent :

- L'établissement d'une Charte de la thèse qui s'applique dans les différents Cycles d'études doctorales et précise les étapes de la formation doctorale (admission, commission doctorale de fin de D1, évaluation de fin de D3, évaluation de fin de D5, conditions requises pour la prolongation exceptionnelle de la formation doctorale, responsabilités propres du directeur de thèse).
- L'organisation, autant que de besoin, de séminaires transversaux sur des thèmes d'intérêt commun pour les doctorants.
- L'organisation de formations à la recherche documentaire en partenariat avec les bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris.

- L'organisation, en octobre chaque année, d'une semaine méthodologique, destinée à tous les doctorants, afin de leur apporter des outils méthodologiques et des savoir-faire facilitant leur travail d'écriture et leur familiarité avec les outils documentaires (cf. 5.2).

**1.1.2.** Le Collège doctoral s'assure de la qualification des directeurs de thèse : l'habilitation à diriger des recherches ou le titre de Professeur après obtention du *nihil obstat* canonique sont requis pour assurer la direction des thèses. D'autres Docteurs peuvent, exceptionnellement, assurer l'accompagnement de thèses, sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales et du doyen de la Faculté concernée, et après accord du Conseil du Collège doctoral (voir l'article 16 de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat).

**1.1.3.** Il a mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir et de développer des liens avec des universités partenaires, françaises et étrangères, en vue du maintien et du développement des conventions concernant la formation doctorale et la soutenance de thèses.

**1.1.4.** Il veille à la participation de doctorants aux projets de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

**1.1.5.** Il encourage la mobilité étudiante des doctorants pour des séjours de recherche à l'étranger, et la soutient financièrement en vue de leur participation à des colloques de recherche.

**1.1.6.** Il cherche à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Il participe à la mise en place du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, en collaboration avec le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'Institut Catholique de Paris.

**1.1.7.** Il veille à la libre circulation des doctorants entre les différents Cycles d'études doctorales pour qu'ils puissent bénéficier des séminaires utiles à leur recherche. En collaboration avec le Pôle langues de la Faculté des Lettres, il propose à tous les doctorants des cours ou des certificats intensifs de langues étrangères (cf. 5.7).

**1.1.8.** Il veille à une information de tous les doctorants sur les programmes élaborés dans le cadre des différents Cycles d'études doctorales et des Chaires et Instituts de recherche.

Le Collège doctoral est placé sous l'autorité du Vice-Rectorat à la Recherche qui assure également la délivrance de l'Habilitation à la Direction de Recherches (HDR) de l'Institut Catholique de Paris (diplôme propre).

## 1.2. Les doctorats préparés

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris prépare d'abord au **doctorat canonique**. Régi par la constitution apostolique *Veritatis Gaudium* sur les Universités et les Facultés ecclésiastiques (2017), et délivré par l'ICP au nom du Saint-Siège, le doctorat canonique est le grade académique qui habilite à l'enseignement dans une Faculté ecclésiastique.

Les Facultés ecclésiastiques de l'Institut Catholique de Paris habilitées à délivrer le doctorat canonique – le *Theologicum*, la Faculté de Droit canonique, la Faculté de Philosophie et la Faculté de Sciences sociales et économiques – préparent au doctorat canonique en théologie, au doctorat canonique en droit canonique, au doctorat canonique en philosophie et au doctorat canonique en sciences sociales.

Doctorat	Lieu de préparation
<b>Doctorat canonique en théologie</b>	Cycle des Etudes du Doctorat (CED) de Théologie et de Sciences Religieuses
<b>Doctorat canonique en droit canonique</b>	Cycle d'études doctorales de Droit canonique
<b>Doctorat canonique en philosophie</b>	Cycle d'études doctorales de Philosophie
<b>Doctorat canonique en sciences sociales</b>	Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques ou Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation

Des accords, cadres ou individuels, signés avec des universités françaises et étrangères permettent aux doctorants de l'Institut Catholique de Paris de préparer un doctorat en **codirection** ou en **cotutelle**. Une convention de partenariat avec l'Université de Lorraine offre la possibilité aux doctorants en théologie d'obtenir une double diplomation de doctorat et aux doctorants appartenant aux autres cursus doctoraux de bénéficier, dans le cadre d'une codirection de thèse, de la délivrance du diplôme de doctorat de l'Université de Lorraine.

Enfin, l'Institut Catholique de Paris propose deux **bourses doctorales d'excellence**, la bourse annuelle d'excellence *Africae munus*, destinée aux prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, et la bourse du programme de doctorat international en humanisme contemporain porté par 5 universités catholiques partenaires (cf. 4.1).

## **1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi**

### **La mise en application de la Charte de la thèse**

**Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral, le texte de la Charte de la thèse.** Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral veilleront au respect des droits et devoirs explicités dans la présente Charte.

Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La Charte de la thèse est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

### **La durée des thèses**

La durée des thèses est de trois ans pour les étudiants à plein-temps. La durée des thèses dans les disciplines canoniques peut atteindre cinq années au maximum (pour les étudiants exerçant une activité professionnelle, se référer à l'article 30 de la Charte de la thèse).

### **La qualité du recrutement**

Une question a toujours retenu l'attention du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris : le souci de la qualité du recrutement en veillant en particulier à **une bonne connaissance du français** avant d'entamer le cycle doctoral. D'autre part, les différents Cycles d'études doctorales instituent un niveau minimal d'obtention du Master préalable à l'entrée en études doctorales (cf. 2.1).

**Une bonne connaissance de l'anglais** sera considérée comme un critère décisif pour entreprendre un doctorat. Dans cette perspective, le Collège doctoral souhaite encourager ses doctorants dans leur apprentissage des langues étrangères (cf. 5.7).

*Un exemplaire de la Charte de la thèse de l'ICP est disponible au centre de cette brochure (encart).*

## 1.4. Structure de la scolarité doctorale

Parallèlement au travail de thèse proprement dit qui nécessite une collaboration régulière avec le directeur de thèse, la scolarité doctorale comporte des heures de formation et d'enseignement. Ces heures sont modulables selon les disciplines propres aux facultés et selon l'année d'inscription en doctorat (elles sont plus élevées en première année). **Le programme des enseignements du doctorant est composé sous la responsabilité du directeur du Cycle d'études doctorales concerné.**

Peuvent faire partie de cette formation :

- › les activités relevant de la formation scientifique disciplinaire et interdisciplinaire
- › les enseignements complémentaires (langues, etc.)

Dans tous les cas, la formation scientifique doit constituer la part la plus importante des activités du doctorant.

La scolarité doctorale est assurée en première année au sein du Cycle d'études doctorales concerné afin **d'affiner le projet de recherche de la thèse dont le sujet a été enregistré à l'inscription et de parfaire les connaissances indispensables au traitement du sujet.** L'étudiant en première année de doctorat [D1] doit pouvoir obtenir l'équivalent de **60 crédits** avec un programme personnalisé, déterminé par les Cycles d'études doctorales et décrit dans le programme des enseignements de chacun d'entre eux. Habituellement, l'année de D1 permet l'écriture d'un projet de thèse, soumis à l'appréciation d'une Commission doctorale.

Durant les années suivantes, le doctorant peut être intégré dans les activités de recherche de l'un des pôles de recherche de l'Unité de Recherche.

**Le directeur de la thèse et le responsable du Cycle d'études doctorales concerné exercent conjointement la responsabilité de la formation doctorale et de sa validation.** L'autorisation de soutenir la thèse est subordonnée à l'attestation de validation des années 1 à 3 par le directeur de la thèse.

D'autre part, la scolarité doctorale doit permettre de constituer un **portfolio d'expériences et de compétences** relevant de l'ensemble des activités entreprises au titre de la formation doctorale : participation à la semaine méthodologique ; participation aux ateliers et séminaires des doctorants ; participation et intervention à des colloques scientifiques ; activités à l'international ; éventuelles publications scientifiques.

Depuis 2019, la Direction du Collège doctoral de l'ICP a établi un modèle type de portfolio d'expériences et de compétences du doctorant (document en annexe, en fin de brochure) conformément aux directives ministérielles (article 15 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Le portfolio est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant, qui y joint également les attestations de validation des cours, séminaires, colloques. Il est vérifié au moins annuellement par le Directeur du Cycle d'études doctorales. Le portfolio vise à traduire les expériences acquises pendant la formation doctorale en compétences à investir dans le milieu professionnel, et est destiné à constituer le supplément au diplôme. La matinée consacrée à l'insertion

professionnelle qui clôture la semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral (cf. infra, point 5.2) a pour vocation de fournir au doctorant les outils pour traduire ses expériences de recherche en compétences, et représente ainsi l'occasion d'apprendre les enjeux du portfolio et les débouchés professionnels de la formation doctorale.

**Les modules de la semaine méthodologique** organisée par le Collège doctoral **font partie du programme de scolarité doctorale**. De la même manière, la participation aux colloques scientifiques qui relèvent de la spécialité dans laquelle la thèse est préparée fait partie de la scolarité doctorale.

## **1.5. Une organisation au service du projet doctoral**

Doté de statuts, le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est dirigé par un directeur, assisté d'un Conseil. Le directeur du Collège doctoral est statutairement le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

### **Le Conseil du Collège doctoral a pour responsabilités :**

- d'assister le directeur dans sa tâche de préparation des missions transversales du Collège doctoral, en tenant compte simultanément des besoins des doctorants, des besoins et des missions de l'Eglise, ainsi que des évolutions de la recherche et du monde socio-économique,
- de veiller à la qualité du programme d'acquisition de la documentation scientifique et des moyens de travail mis à la disposition des doctorants,
- de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la thèse,
- d'évaluer la semaine méthodologique du Collège doctoral et les éventuels séminaires transversaux,
- d'harmoniser le règlement des différents Cycles d'études doctorales et de se saisir des éventuelles difficultés pédagogiques pouvant apparaître dans les cycles, pour aider à y apporter une solution,
- d'apporter, si nécessaire, des amendements à la Charte de la thèse.

Ses activités sont coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP.

Le Conseil du Collège doctoral se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du directeur.

### **Le Conseil du Collège doctoral est composé des membres suivants :**

- le Vice-Recteur chargé de la recherche
- le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » et du Collège doctoral qui préside le Conseil, au cas où celui-ci serait différent du Vice-Recteur à la Recherche
- les doyens des facultés de l'ICP ayant un cycle d'études doctorales
- les directeurs des cycles d'études doctorales
- l'ingénieur de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »
- un représentant du personnel administratif : le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral
- le directeur des bibliothèques

- les membres élus : les représentants étudiants des cycles d'études doctorales, élus par leurs pairs chaque année
- les membres nommés : au maximum 6 personnalités françaises ou étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques, représentés par le Collège doctoral de l'ICP. Toutes sont nommées par le Recteur, sur proposition du directeur du Collège doctoral, pour une durée de 3 ans
- un ou des membres invités parmi les responsables des études doctorales des Ecoles Supérieures Professionnelles de l'ICP.

## **2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat**

**Vous êtes futur doctorant ? Avant toute démarche, vérifiez la faisabilité de votre projet.**

**Une thèse... pourquoi ?**

Pour éviter toute erreur de parcours, il est vivement conseillé à l'étudiant, désireux de s'engager dans l'aventure de la thèse, de bien approfondir son projet professionnel et personnel dans ses objectifs et ses moyens (en particulier financiers).

## **2.1. Les conditions d'inscription**

L'inscription en doctorat est soumise à différentes conditions qui diffèrent d'une Faculté à l'autre.

### **Les diplômes requis**

Pour pouvoir s'inscrire en doctorat, il est nécessaire d'avoir un Master 2 Recherche (ou un ancien DEA) ou une Licence canonique.

› La Licence canonique avec la mention *Magna cum Laude*, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en théologie**.

› La Licence canonique en droit canonique et l'habilitation à préparer une thèse sont requises **pour l'inscription en doctorat canonique en droit canonique**.

› La Licence canonique avec la note de 13/20, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en philosophie**.

› La Licence canonique avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en sciences sociales**.

› Le Master 2 avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, et la réussite au DU « S'engager dans la recherche en sciences de l'éducation : communauté, éducation, inclusion », qui vaut capacité doctorale, sont requis **pour l'inscription en doctorat en sciences de l'éducation**.

### **La connaissance de la langue française**

Pour s'engager dans un parcours d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) de l'Institut Catholique de Paris.

### **Trois cas peuvent se présenter :**

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat Avancé 2 ou supérieur de l'ILCF : il pourra dans ce cas suivre librement les cours de la faculté.

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1 de l'ILCF. Il devra obligatoirement suivre des cours de français :

- soit au mois de septembre, stages intensifs à l'ILCF, pour pouvoir s'inscrire en doctorat dès le premier semestre ;

- soit au 1<sup>er</sup> semestre, d'octobre à février, avec un minimum de 15 heures de cours par semaine pour pouvoir s'inscrire au 2<sup>ème</sup> semestre en doctorat ;

- soit au mois de juillet et/ou d'août, pour pouvoir s'inscrire à la rentrée universitaire suivante.

L'étudiant doit présenter à l'issue de son cours un certificat témoignant qu'il a atteint le niveau requis pour suivre librement des cours.

› Le diplôme de français est d'un autre type : la validité de ce dernier sera examinée, sur place, à l'ILCF.

**Rappel : Un niveau insuffisant en langue française peut, suivant les cas, retarder l'inscription d'un semestre ou d'une année.**

## **2.2. Les modalités d'inscription**

### **Le ICP-Hub, un espace unique d'accueil et d'information des étudiants**

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'ICP met en place un service central d'accueil et d'information dédié aux étudiants de toutes les formations, appelé ICP-Hub.

L'objectif de ce nouveau service est d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives et de leur faciliter l'accès à toutes les informations utiles sur les services proposés ou sur les procédures internes : inscriptions administratives et pédagogiques ; demandes relatives à la scolarité ; précisions sur l'accès aux bourses ; précisions sur les activités proposées aux étudiants (vie associative, Espace Santé, logement, jobs...).

ICP – Hub : Site Carmes - Salle Z03

Tél. : +33 1 86 47 27 75 - Courriel : hub@icp.fr

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi de 8h à 12h

## Admission et première inscription en doctorat

Avant toute démarche administrative, le futur doctorant doit entrer en contact avec le Cycle d'études doctorales de rattachement correspondant à sa discipline. C'est le responsable des études doctorales de ce cycle qui l'orientera vers son futur directeur de thèse.

Le futur doctorant est invité à se rapprocher du secrétariat du Cycle d'études doctorales concerné, qui lui indiquera les conditions d'admission et les démarches d'inscription spécifiques à la discipline (cf. coordonnées page 21).

Le dépôt du dossier administratif s'effectuera, dans un second temps, en ligne sur le portail sesamICP

(<https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/services-numeriques>).

Une fois les démarches administratives finalisées, le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement, le directeur du Collège doctoral ainsi que le doctorant devront signer **la Charte de la thèse**. Un exemplaire sera ensuite remis au doctorant.

## Réinscription en doctorat

La réinscription se fait auprès du Cycle d'études doctorales de la faculté d'origine et est finalisée sur le portail sesamICP pour le paiement des droits d'inscription. Les doctorants qui bénéficient d'une réinscription dérogatoire, après la fin de leur mandat d'études doctorales, doivent commencer par obtenir le droit de se réinscrire auprès de leur directeur de thèse et du directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement avant de finaliser leur inscription administrative en ligne.

## Modalités spécifiques pour les étudiants internationaux

Tous les étudiants qui viennent d'un pays étranger et qui s'inscrivent pour la première fois doivent satisfaire à certaines démarches administratives.

### › Avant de se rendre en France

Après avoir pris contact avec l'un des Cycles d'études doctorales et envoyé un dossier d'inscription à ce service de scolarité, l'étudiant reçoit une attestation de pré-inscription qui lui permettra d'obtenir dans son pays d'origine le « visa français long séjour pour études ». **Il ne pourra s'inscrire à l'Institut Catholique de Paris qu'avec ce visa.**

Sont dispensés du visa long séjour les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

### › À son arrivée en France

Il est fortement conseillé que l'étudiant soit en France **le 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

Dans les quinze jours suivant son arrivée en France et au plus tard le 17 septembre 2021, l'étudiant doit, afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription :

- rencontrer le doyen de la faculté pour obtenir le devis d'inscription ou l'inscription à l'examen de français ;
- se présenter ensuite au « Service cartes de séjour » de l'Institut Catholique de Paris pour la demande du titre de séjour.

Remarque :

**Tout étudiant qui ne présentera pas un visa d'études en règle devra retourner dans son pays d'origine pour obtenir ce visa. En conséquence, son inscription à la faculté sera automatiquement repoussée au semestre suivant.**

<p><b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN CYCLE D'ETUDES DOCTORALES :</b> <b>LE 03/12/2021</b></p>
---

## Liste des Cycles d'études doctorales

### **Cycle des Études du Doctorat de Théologie et de Sciences Religieuses (Theologicum)**

Directeur du Cycle des Études du Doctorat (CED) : Pr François Moog  
Maison de la Recherche – 1<sup>er</sup> étage escalier B, bureau 108  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 52 57 - Courriel : [ced.theologicum@icp.fr](mailto:ced.theologicum@icp.fr)

### **Cycle d'études doctorales de Droit canonique**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Ludovic Danto  
Maison de la Recherche – 2<sup>e</sup> étage  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11 - Courriel : [etudes.droit.canonique@icp.fr](mailto:etudes.droit.canonique@icp.fr)

### **Cycle d'études doctorales de Philosophie**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Jérôme de Gramont  
Maison de la Recherche – 2<sup>e</sup> étage  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 84 86 - Courriel : [scolarite.philosophie@icp.fr](mailto:scolarite.philosophie@icp.fr)

### **Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Bernard Bourdin  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 60 14 - Courriel : [doctoratfasse@icp.fr](mailto:doctoratfasse@icp.fr)

### **Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Augustin Mutuale  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 60 12 - Fax : 01 44 39 60 01 - Courriel : [doctoratisp.fe@icp.fr](mailto:doctoratisp.fe@icp.fr)

### **Cycle d'études doctorales des Lettres, Langues, Histoire**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Stavros Lazaris  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 70 60 77 58 - Courriel : [l.calvaire@icp.fr](mailto:l.calvaire@icp.fr)

## 2.3. La composition du dossier d'inscription

### > Le dossier d'inscription à présenter comprend pour tous les étudiants :

- le cursus accompli en 2<sup>e</sup> cycle avec relevé de notes et mention des enseignements et séminaires suivis
- une photocopie du diplôme requis pour s'inscrire en doctorat
- un *curriculum vitae* complet en précisant bien le lieu et la date d'obtention du Baccalauréat (ou titre équivalent), de la première inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que les libellés exacts des titres obtenus (lieux, dates)
- 2 photos d'identité
- une lettre de motivation

### > Dans le cas des prêtres et religieux(es), ajouter à ces pièces :

- l'accord écrit de l'Ordinaire ou du Supérieur
- une attestation de prise en charge financière par l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent

### > Pour les personnes laïques dont les études sont financièrement prises en charge par un diocèse ou une autre institution ecclésiale, joindre :

- une attestation de prise en charge financière

### > Les documents spécifiques aux étudiants internationaux :

Avant de quitter son pays pour la France, l'étudiant devra se munir des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- un passeport en cours de validité avec le « visa français long séjour pour études » ou la carte nationale d'identité pour les ressortissants de l'Union Européenne
- toutes les pièces nécessaires pour obtenir ce visa
- une attestation de ressources (615 euros minimum par mois + une somme déposée sur le compte bancaire dont le montant dépend du pays d'origine)
- une attestation d'hébergement de plus de 6 mois
- l'attestation de pré-inscription

## 2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP

### • Inscription à l'ICP

Dès son arrivée en France, le doctorant devra finaliser son inscription administrative à l'ICP, via le portail [sesamICP](#) afin de joindre tous les documents nécessaires à son dossier.

Les procédures d'inscription sont identiques quel que soit le statut de doctorant international. Seules diffèrent les modalités financières :

› *Pour le doctorant venant de sa propre initiative* : les frais de scolarité sont ceux d'une année universitaire doctorale (ou d'un semestre) et seront réglés en ligne sur le site [sesamICP](#).

› *Pour le doctorant en échange* : le paiement des frais de scolarité se fait dans son université d'origine. Il est exempté des frais d'inscription à l'ICP.

Avec son inscription, le doctorant bénéficiera de :

- une carte d'étudiant
- une carte pour accéder aux bibliothèques de l'ICP
- une adresse électronique ICP

### • Assurance maladie

Les doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie. Ils doivent demander auprès de l'organisme de protection sociale de leur pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge leurs remboursements.

Les doctorants non-européens devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale française pour disposer d'une couverture médicale lors de leur séjour en France. Les doctorants résidant en France depuis plus de trois mois seront gratuitement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour en savoir plus, consulter la page du site de l'Assurance Maladie dédiée aux étudiants étrangers : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>

Les doctorants peuvent recueillir des informations en fonction de leur situation (pays d'origine, accompagnement par leur famille, etc.) auprès du bureau d'Access Paris-Centre.

Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs internationaux en

mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

### **Access Paris-Centre**

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciu.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

### **• Des procédures personnalisées d'accueil**

Dès son arrivée, soit courant septembre, soit courant janvier, le doctorant peut participer à une session d'accueil et d'information sur son séjour au sein de l'ICP.

La Direction des Affaires Internationales (DAI) lui propose de se joindre aux étudiants et doctorants internationaux nouvellement arrivés en participant aux activités d'accueil et d'intégration : visite du campus (salle informatique, bibliothèques, etc.), visite du quartier...

Dans les Cycles d'études doctorales disposant d'un BDE (Bureau des Etudiants) au niveau doctoral (Cycle d'études doctorales de Philosophie, de Droit canonique, CED du *Theologicum*), un système de parrainage entre doctorants, pour accueillir le nouvel arrivé, est prévu.

### **› Encadrement pédagogique**

Dès son arrivée en France, le doctorant prend rendez-vous avec le directeur du Cycle d'études doctorales contacté lors du dépôt du dossier. Compte tenu de sa discipline et de son sujet de thèse, celui-ci lui suggérera un programme interdisciplinaire d'enseignements en lien avec les différents Cycles d'études doctorales de l'ICP.

### **Le doctorant pourra suivre les enseignements suivants :**

- cours dans sa discipline ou au sein de l'ICP plus largement
- ateliers de doctorants
- colloques et journées d'études
- éventuellement cours de français dispensés par l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF),
- participation à la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral chaque année en octobre, etc.

Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné par le sujet de thèse du doctorant proposera à ce dernier le nom d'un professeur qui sera chargé de l'encadrer durant toute la durée de son séjour.

Les étudiants pourront valider leurs crédits ECTS acquis lors de l'année passée à l'ICP. A la fin de leur séjour, ils se verront délivrer une attestation et/ou un relevé de notes par le directeur du Cycle d'études doctorales concerné.

## 2.5. Les tarifs d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022

<i>Années de doctorat</i>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3*	Tarif 4**	Tarif 5
<b>Doctorat D1 à Dn</b> Annuel	3970 €	3360 €	2770 €	2240 €	1930 €
<b>Dn Semestre supplémentaire</b>	1 990 €	1 680 €	1 360 €	1 120 €	970 €

\* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 3.

\*\* Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

> A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 € annuels.

> Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 92 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

### Définition du barème pour 2021-2022 en fonction de la valeur de la part fiscale

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
<b>moins de 4 parts</b>	+ de 80 001 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	de 20 001 à 38 000 €	< à 20 000 €
<b>4 parts et plus</b>	+ de 120 001 €	de 80 001 à 120 000 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	< à 38 000 €

### En cas d'abandon des études

L'étudiant doit fournir une lettre manuscrite envoyée en courrier recommandé au Secrétariat Universitaire. Cette dernière doit comporter : la date du jour, le nom et le n° d'étudiant, la date de naissance, l'adresse exacte, la date précise d'arrêt des cours et les motifs de l'abandon. L'étudiant devra joindre les justificatifs de l'abandon (certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur, etc.), ainsi que les documents remis lors de l'inscription (carte d'étudiant, de bibliothèque, reçu des sommes versées, etc.) et un relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement.

### **Conditions d'annulation** (applicables quel que soit le motif de l'annulation) :

- Désistement déposé au Secrétariat Universitaire avant le début des cours : retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier. Pour toute inscription dont les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes réglées.
- Désistement déposé après le début des cours : aucun remboursement des sommes versées.

\*\*\*\*\*

### **Soutien aux actions de l'ICP et solidarité entre étudiants**

Vous pouvez soutenir les actions de l'ICP, et financer notamment des bourses destinées à des étudiants rencontrant des difficultés financières, en effectuant un don du montant de votre choix. Tout don versé à l'ICP, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, ouvre droit à des réductions fiscales avantageuses : 66% du montant de votre don peuvent être déduits de votre Impôt sur le Revenu dans la limite de 20% du revenu imposable, et 75%, si vous payez l'Impôt sur la Fortune Immobilière, dans la limite de 50 000 €. Si vous faites un don au titre de votre entreprise, 60% de son montant peuvent être déduits de l'Impôt sur les Sociétés. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP.

L'ICP est aussi habilité à recevoir des legs, assurances-vie et donations. Il peut également percevoir la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la Direction du mécénat au : +33 (0)1 44 39 84 82 ou par courriel : [relations.donateurs@icp.fr](mailto:relations.donateurs@icp.fr)

## **2.6. Le logement**

Il n'y a pas d'internat à l'Institut Catholique de Paris. Les étudiants logent soit dans des foyers, soit dans des chambres individuelles. Les informations concernant les différentes options de logement étudiant sont disponibles sur le site internet de l'ICP : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/logement/>

Afin d'aider les étudiants à la recherche de logement, l'Institut Catholique de Paris a mis en place une plateforme dédiée : <https://housing.icp.fr>

### **3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP**

## 3.1. Les études post-doctorales

L'Institut Catholique de Paris accueille des post-doctorants, boursiers ou non.

Les chercheurs et professeurs se destinant à la préparation d'une HDR doivent se rapprocher de l'un des Cycles d'études doctorales pour s'inscrire en études post-doctorales et du Vice-Rectorat à la Recherche afin que le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent le garant de l'Habilitation. Les études post-doctorales seront consacrées à la constitution du dossier d'Habilitation. Une fois le dossier d'Habilitation constitué, les post-doctorants doivent s'inscrire au Vice-Rectorat à la Recherche. L'année d'inscription correspond alors à une année de finalisation du dossier d'Habilitation, de constitution du jury et de soutenance.

Les séjours ponctuels de recherche (une année, un semestre ou un trimestre) s'effectuent auprès d'un professeur confirmé durant toute la durée de son séjour à l'Institut Catholique de Paris. Pour tout renseignement sur le programme d'études post-doctorales, le post-doctorant doit s'adresser au Cycle d'études doctorales concerné suivant son domaine de recherche (cf. 2.2).

### • Assurance maladie

Les post-doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie, s'ils sont en possession d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cours de validité.

Les post-doctorants non-européens résidant en France depuis plus de trois mois devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale. Ils seront affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour se renseigner sur toutes ces démarches, le post-doctorant pourra aussi s'adresser au bureau Access Paris-Centre. Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs étrangers en mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

### **Access Paris-Centre**

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciup.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

## **3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP)**

L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris a la capacité de former à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP).

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP doivent être titulaires d'un doctorat canonique, d'un doctorat décerné (ou reconnu) par une université française ou européenne ou encore d'un diplôme équivalent d'une université non-européenne. Ils doivent, en outre, pouvoir justifier d'une activité de recherche depuis la date d'obtention du doctorat.

Les dossiers sont examinés par le Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », qui statue sur proposition du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP, rassemblant des personnalités habilitées à diriger des recherches.

La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches s'effectue sous la responsabilité d'un garant, lui-même habilité. Le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent conjointement le garant de l'habilitation et, une fois le dossier d'Habilitation constitué, les deux rapporteurs (tous deux habilités à diriger des recherches et extérieurs à l'ICP), chargés d'examiner le dossier d'habilitation du candidat. Le directeur et les deux rapporteurs sont choisis en raison de leurs compétences scientifiques.

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches déposent un dossier d'habilitation comportant habituellement :

- un ouvrage inédit (minimum 200 pages) portant sur un sujet de recherche différent de celui de la thèse doctorale
- une sélection de dix publications scientifiques représentatives de la recherche (monographies, direction d'ouvrages, articles dans des revues à comité de lecture, etc.)
- une synthèse de 70 pages exposant les orientations de la recherche déjà effectuée, les projets de recherche ainsi que l'expérience du candidat dans l'animation de la recherche
- un *curriculum vitae* détaillé comprenant une bibliographie complète des travaux du candidat et une présentation de ses activités en termes d'animation de la recherche (coordination de programmes collectifs de recherche ; direction de publications collectives ; animation de séminaires ; organisations de colloques, tables-ronde ; encadrement d'étudiants de master ; participation éventuelle à des jurys de thèse comme expert, etc.)

La direction de l'Unité de Recherche invitera en outre le candidat à constituer un dossier administratif, comprenant un formulaire de demande d'inscription, la photocopie du doctorat ainsi que du rapport de soutenance, l'avis favorable du garant de l'habilitation pour que la soutenance ait lieu, les avis écrits des deux rapporteurs.

Au terme du travail de recherche préalable au dépôt du dossier d'habilitation, le Directeur de l'Unité de Recherche délivre une autorisation permettant au candidat de se présenter devant le jury. L'avis de soutenance d'Habilitation à la Direction de Recherches est affiché dans l'enceinte de l'ICP.

Le jury d'habilitation est constitué par le Directeur de l'Unité de Recherche, en concertation avec le directeur d'habilitation (le garant). Il comprend au minimum cinq membres. La moitié d'entre eux, au moins, sont des personnalités habilitées à diriger des recherches (eux-mêmes titulaires d'une HDR, d'un Doctorat d'Etat ou d'un *nihil obstat* romain). Le jury désigne, en son sein, un président et deux rapporteurs, tous trois extérieurs à l'ICP.

Au terme d'une soutenance publique au cours de laquelle le candidat rend compte de sa recherche d'habilitation et de son projet de recherche, le jury délivre ou non l'Habilitation à la Direction de Recherches, en précisant la discipline. La décision du jury est souveraine. Aucune mention n'est attribuée. Le président du jury rédige un rapport de soutenance contresigné par tous les membres du jury.

### 3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales 2021-2022

<i>Post-doctorat</i>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3*	Tarif 4**	Tarif 5
<b>Annuel</b>	3 010 €	2 520 €	2 070 €	1 730 €	1 390 €
<b>Semestriel</b>	1 810 €	1 520 €	1 240 €	1 030 €	880 €
<b>Trimestriel</b>	1 070 €	920 €	760 €	630 €	500 €

---

<i>HDR de l'ICP</i>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
<b>Annuel</b>	3 010 €	2 520 €	2 070 €	1 730 €	1 390 €

\* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 3.

\*\* Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

> A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 € annuels.

> Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 92 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## **4. Bourses d'études et autres aides financières**

## 4.1. Les bourses proposées par l'ICP

« L'esprit grand ouvert sur le monde », l'Institut Catholique de Paris est soucieux de favoriser l'accès de chacun au savoir et d'apporter une aide financière à ses étudiants. Il propose plusieurs types de bourses à ses doctorants. **Toutes ne sont pas mises au concours chaque année.**

### › Bourses de doctorat de l'ICP

Les bourses de doctorat de l'Institut Catholique de Paris sont allouées par la commission d'attribution des bourses, qui réunit les doyens et les directeurs des Cycles d'études doctorales sous la présidence du Directeur du Collège doctoral, grâce à des fonds dédiés, pour aider les doctorants à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat. Les critères d'attribution sont à la fois sociaux et académiques.

Ces bourses constituent une aide pour payer les frais de scolarité à l'Institut Catholique de Paris. Les frais d'inscription sont déduits du montant de la bourse.

Date limite de remise des dossiers : 30 avril 2022

### › Bourses doctorales d'excellence *Africae munus* (en cas d'appel à candidatures)

Pour répondre à l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'Eglise en Afrique du pape Benoît XVI, *Africae munus*, l'Institut Catholique de Paris a créé **des bourses annuelles d'excellence « Africae munus »** ; **elles sont destinées à des prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, désireux d'entreprendre une thèse de doctorat** en bénéficiant d'un accompagnement par un professeur et chercheur confirmé. Ces bourses sont attribuées à partir du niveau D2.

Suivant les années, chacune de ces bourses peut être affectée à l'un ou l'autre des cinq cycles d'études doctorales de l'Institut Catholique de Paris : Théologie, Droit canonique, Philosophie, Sciences sociales et économiques, Sciences de l'éducation.

La bourse comprend :

- la mise à disposition d'un logement dans le convict des doctorants situé dans la communauté des Lazaristes du 95 rue de Sèvres à Paris, ou la prise en charge d'un hébergement communautaire (si le bénéficiaire de la bourse est un religieux) ;
- la prise en charge des frais de pension dans un établissement religieux (communauté des Lazaristes dans laquelle est situé le convict des doctorants, ou communauté religieuse à laquelle appartient le candidat, ou l'hébergeant) ;
- le paiement des frais annuels d'inscription aux études doctorales et de l'inscription aux bibliothèques de l'ICP ;
- le remboursement des frais annuels de couverture sociale et médicale ;
- un montant mensuel fixe, versé au bénéficiaire de la bourse.

L'engagement pourra être renouvelé deux fois, moyennant un examen annuel du dossier de chaque boursier et de l'avancée de sa recherche doctorale par la commission d'attribution des bourses.

Candidature à partir du niveau D2, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 15 mai 2022

### › **Bourses d'excellence du doctorat international en Humanisme contemporain** (en cas d'appel à candidatures)

Le programme de doctorat international en humanisme contemporain est porté par cinq universités partenaires : l'Institut Catholique de Paris - ICP (Paris, France), la Libera Università Maria Ss Assunta - LUMSA (Rome, Italie), l'Australian Catholic University - ACU (Sydney, Australie), la Pontificia Universidad Católica de Chile - PUC (Santiago, Chili) et l'Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal).

Il favorise l'excellence dans la recherche sur l'humanisme contemporain dans le domaine des sciences humaines et sociales, et adopte une perspective interdisciplinaire.

A l'ICP, ce programme doctoral permet la préparation du diplôme de doctorat canonique (en philosophie, en sciences sociales et en théologie).

Le doctorat international en humanisme contemporain favorise la mobilité des étudiants :

- en les insérant dans un réseau de recherche international,
- en organisant chaque année un séminaire de recherche dans l'une des universités partenaires,
- en incluant dans le cursus doctoral un séjour de recherche de 12 mois dans une des universités partenaires, permettant l'obtention d'un second doctorat en cotutelle.

Le dossier académique du titulaire de la bourse est examiné chaque année par le comité scientifique de suivi en vue de permettre une nouvelle attribution d'une année. La durée maximale d'attribution de la bourse est de 3 années consécutives.

Candidature à partir du niveau D1, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 15 mai 2022

## 4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise

Ces bourses sont destinées à des étudiants anglais (Fondation catholique anglaise), écossais (Fondation catholique écossaise) ou, à défaut, à des étudiants originaires du Commonwealth.

La priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant dans les disciplines théologiques **des trois cycles du *Theologicum***, puis aux mêmes étudiants s'inscrivant pour des études de français, dans le but d'un service d'Eglise ou bien de suivre ensuite des études de théologie. A défaut, les bourses peuvent être attribuées à des étudiants inscrits en droit canonique, philosophie, lettres, sciences sociales et économiques.

Les dossiers de demande de bourse doivent être remis par les étudiants à la direction de leur organisme dans le cas du *Theologicum*, ou de leur faculté dans les autres cas.

Date limite de remise des dossiers : 15 avril 2022

## 4.3. L'aide à la mobilité étudiante pour les doctorants

Les doctorants présentant une communication lors de colloques scientifiques organisés en Europe et hors Europe, ou effectuant un séjour de recherche en Europe, peuvent déposer une demande d'aide à la mobilité auprès de la direction du Collège doctoral. Les formulaires peuvent être retirés auprès du secrétariat du Collège doctoral dès la mi-septembre 2021 et sont à retourner par courriel ([college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)) **au moins 4 mois avant la mobilité envisagée**. La prise en charge des frais de mobilité (transport, hébergement, frais d'inscription) par le Collège doctoral peut être totale ou partielle.

**Attention** : le non-respect de ces délais peut compromettre l'examen de la demande.

\*\*\*

*Pour des informations précises sur chacune de ces bourses, en particulier celles mises au concours chaque année, s'adresser au secrétariat du Collège doctoral.*

## 4.4. Les autres types d'aides

### › Pour les étudiants d'un pays étranger qui se rendent en France

Pour les étudiants d'un pays étranger qui souhaitent se rendre en France pour préparer un doctorat et faire une demande de bourse d'études, la voie normale, un an à l'avance, est de **s'adresser au Service culturel de l'Ambassade de France établie dans le pays d'origine.**

### › Les bourses de mobilité

Elles sont nombreuses et dispensées par des institutions très diverses (publiques ou privées) françaises ou étrangères. Elles permettent aux doctorants d'effectuer, dans les différents pays de l'Union Européenne mais plus largement dans le reste du monde, des séjours qui peuvent aller de quelques semaines pour des missions ponctuelles, à quelques mois.

Parmi l'offre disponible de bourses à la mobilité, l'Institut Catholique de Paris figure dans la liste des établissements universitaires qui peuvent candidater aux **bourses de mobilité Jean Zellidja de l'Académie Française**. Le directeur du Collège doctoral et le directeur du Cycle d'études doctorales d'inscription du doctorant sélectionnent, **avant la mi-janvier 2022**, les deux dossiers de doctorants de l'Institut Catholique de Paris âgés de moins de 30 ans qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de leur thèse.

### › Les bourses d'études en théologie

**Une aide spécifique de bourses d'études en théologie** (de niveau Master ou Doctorat en priorité) **est proposée par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes.**

Les candidats, prioritairement des religieux, doivent être francophones et originaires d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Océanie ou de pays européens hors Union Européenne. Les dossiers sont à retirer auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays d'origine des candidats.

### › D'autres bourses et subventions de recherche

En fonction des thèmes de recherche, il existe aussi de nombreuses autres bourses et subventions de recherche **proposées par des fondations privées ou des organismes publics.**

\*\*\*\*\*

Pour en savoir plus sur l'ensemble des bourses ouvertes aux doctorants, consulter la page *Bourses doctorales et post-doctorales* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris :

<https://www.icp.fr/recherche/doctorat/bourses-doctorales-et-post-doctorales/>

# **5. Enseignements doctoraux**

## **5.1. La séance de rentrée académique**

Chaque année, à la mi-octobre, la rentrée du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est marquée par **une rencontre entre enseignants-chercheurs et doctorants** autour d'une problématique de recherche interdisciplinaire.

Elle est destinée à **tous les doctorants** de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur discipline.

**Monsieur Dan Arbib** (agrégé de philosophie, docteur en philosophie) prononcera la **conférence de rentrée** du Collège doctoral le **vendredi 15 octobre 2021, de 14h à 16h**, en clôture de la semaine méthodologique.

Celle-ci aura pour thème « **Recherche et philosophie** ».

## 5.2. La semaine méthodologique

Un doctorant est confronté, quelle que soit l'avancée de ses travaux, à diverses questions de méthodologie.

Le Collège doctoral propose **une semaine méthodologique du 12 au 15 octobre 2021, destinée à tous les doctorants**. Elle a pour objectif de leur apporter des outils et des savoir-faire pour faciliter leur travail de recherche et d'écriture.

Dates	Mardi 12 octobre	Mercredi 13 octobre
<b>Modules</b> <u>9h-10h50</u>	<b>Enseigner à distance et maîtriser les outils pédagogiques numériques</b> Cécile Coulangeon / Isabelle Morel D3	<b>Du choix de son sujet à l'établissement de sa bibliographie</b> Pierre-Alban Guinfolleau D1-D2
	<b>1 - Panorama des outils documentaires en théologie / philosophie*</b> Agnès Royer D1-D3	<b>Internationaliser sa recherche</b> Noémie Paté / Christophe Comentale D2-D3
	<b>2 - Panorama des outils documentaires en sciences humaines et sociales</b> Marie-Françoise Pape D1-D3	<b>Commencer un enseignement</b> Anne-Sophie Vivier-Muresan / Pierre Tcherkessoff D3
<b>Modules</b> <u>11h-12h50</u>	<b>Déontologie de la recherche : les archives</b> Serge Sollogoub / David Gilbert D1	<b>Construire son objet de recherche et formuler des hypothèses</b> Sophie Ramond / Marc Grassin D1
	<b>Comment lire et analyser son corpus</b> Isaïa Gazzola / Stavros Lazaris D1-D2	<b>Comment donner une dimension pluridisciplinaire à sa recherche</b> Emilie Tardivel D2-D3
	<b>Les citations et les emprunts : comment éviter le plagiat ?</b> Patrick Prétot / Albert Jacquemin D1-D2	<b>La valorisation de la recherche</b> Joël Molinaro / Emmanuel Lincot D2-D3
<b>Modules</b> <u>14h-15h50</u>	<b>Atelier d'échange d'expériences entre doctorants</b> Alexander Ferrant / Morgan Paglia D1-D3	<b>La problématisation d'un sujet et la rédaction scientifique</b> Justin Cook / Adrien Bourg D1
	<b>Initiation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique</b> Ludovic Danto / Christophe Raimbault D1-D2	<b>L'usage des images : production, analyse, exploitation</b> Alicia Adamczak / Michaël Bourgatte D2-D3
	<b>L'écriture de la thèse</b> Vincent Holzer / Augustin Mutuale D2-D3	<b>Intégrer son travail de thèse dans une équipe de recherche</b> Marie-Carmen Smyrnelis / Jacques Arènes D3
<b>Modules</b> <u>16h-17h50</u>	<b>Bibliographie et notes de bas de page</b> Francis Choisel / Charles Bobant D1-D2	<b>La gestion du calendrier de la thèse</b> Sophie Enos-Attali / Bénédicte Chéron D1
	<b>Enseigner et chercher : la perspective des humanités numériques**</b> Laurent Tessier / Michaël Bourgatte D3	<b>La soutenance de la thèse</b> François Moog / Charles Bobant D3
	<b>1bis - Panorama des outils documentaires en théologie / philosophie*</b> Agnès Royer D1-D3	<b>3 - Gérer ses références bibliographiques avec Zotero*</b> Véronique Plaut D1-D3

*Les inscriptions aux modules proposés ont lieu à partir de la rentrée universitaire auprès des secrétariats des Cycles d'études doctorales des facultés d'appartenance.*

<b>Dates</b>	<b>Jeudi 14 octobre</b>	<b>Vendredi 15 octobre</b>
<b>Modules</b> <b>9h-10h50</b>	<b>Présenter sa recherche lors d'un colloque</b> Catherine Fino / Camille Riquier D2-D3	<b>Atelier d'insertion professionnelle</b> <b>1/ Le doctorat comme insertion professionnelle</b> M2, D1-D2 « Pourquoi faire un doctorat à l'ICP », <b>V. Holzer</b> , Directeur de l'Unité de Recherche, ICP « Les compétences du docteur », <b>A. Scaggion</b> , Vice-Recteur à la Stratégie et au Développement académiques, ICP <b>2/ Traduire son expérience doctorale en compétences professionnelles</b> D1-D3 « Comprendre le marché des docteurs », <b>V. Diotallevi</b> , Responsable du Service Orientation et Insertion Professionnelle, ICP « Le portfolio d'expériences et de compétences du doctorant », <b>C. Bobant</b> , Délégué scientifique du Vice-Rectorat à la Recherche, ICP « De l'usage des réseaux sociaux numériques pour la recherche d'emploi », <b>V. Diotallevi</b> (SOIP) « Atelier autour de la valorisation des compétences », <b>V. Diotallevi</b> (SOIP) et <b>C. Bobant</b> (VRR)
	<b>Organisation d'une manifestation scientifique</b> Pascale Bermon / Gilles Drouin D3	
	<b>4 - Rechercher des travaux académiques, déposer dans HAL, utiliser les archives ouvertes ?</b> Marie-Françoise Pape D1-D3	
<b>Modules</b> <b>11h-12h50</b>	<b>Déontologie de la recherche : les entretiens et les enquêtes</b> Corinne Valasik / Fabienne Serina-Karsky D1	
	<b>La publication de la thèse</b> Caroline Arnould-Béhar / Arnaud Montoux D3	
	<b>La codirection d'une thèse interdisciplinaire</b> Bernard Bourdin / Olivier Echappé D1-D3	
<b>Modules</b> <b>14h-15h50</b>	<b>La relation directeur de thèse / doctorant</b> Emmanuel Falque D1	<b>12h30-14h</b> <b>Cocktail</b> ----- <b>14h-16h</b> <b>Conférence de rentrée</b> Dan Arbib, agrégé de philosophie, docteur en philosophie « Recherche et philosophie » ----- <i>*Il s'agit du même module programmé sur deux créneaux différents. Choisir un seul des deux créneaux. Ordinateur portable indispensable pour assister au module.</i> <i>**Le nombre de participants à ce module est limité à 25.</i> <i>***Se munir d'un extrait de sa thèse.</i>
	<b>Recommandations pour la présentation matérielle de la thèse</b> Bruno Gonçalves / Jean-François Petit D1	
	<b>Entreprendre une étude de terrain</b> Sophie Rouay-Lambert / Augustin Mutuale D2	
<b>Modules</b> <b>16h-17h50</b>	<b>Les usages de la langue française : expression écrite et oralité***</b> Dominique Ancelet-Netter / Séverine Parayre D1	
	<b>La publication d'un article</b> Laure Salignac / Cédric Burgun D3	
	<b>3bis - Un outil de gestion de bibliographies automatisé : Zotero*</b> Véronique Plaut D1-D3	

## 5.3. Les séminaires doctoraux par discipline

### › DROIT CANONIQUE

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
<b>Droit canonique</b>	Sem. 1 (12h)	8/11 (10h-12h) ; 9/11 (10h-12h) ; 10/11 (10h-12h et 15h-17h) ; 12/11 (10h-12h et 15h-17h)	ICP	Le principe de proportionnalité en Droit canonique. L'enjeu de la <i>rationabilitas</i>	Chiara MINELLI
<b>Droit canonique</b>	Sem. 1 (12h)	16/11 (10h-12h) ; 23/11 (10h-12h) ; 30/11 (10h-12h) ; 07/12 (10h-12h) ; 14/12 (10h-12h et 14h-16h)	ICP	La synodalité épiscopale, sa physionomie dans l'ordonnancement canonique actuel	Frédéric FERMANEL
<b>Droit canonique</b>	Sem. 2 (12h)	Jeu. 14h-16h 20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02 et 10/03	ICP	Droit canonique : A partir de thématiques canoniques, découvrez l'importance de l'histoire	Albert JACQUEMIN

Renseignements à la Faculté de Droit canonique :  
Maison de la Recherche - 2<sup>e</sup> étage  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11  
Courriel : [droit.canonique@icp.fr](mailto:droit.canonique@icp.fr)

## › PHILOSOPHIE

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Philosophie	18/01 ; 25/01 ; 01/02 ; 08/02 ; 15/02 ; 22/02 ; 08/03 ; 15/03 ; 22/03 ; 29/03 ; 05/04 ; 12/04 ; 19/04.	2 <sup>nd</sup> semestre Mardi 9h-11h	ICP	PH603 Séminaire doctoral : La Krisis de Husserl	Jérôme de GRAMONT
Philosophie	04/10 ; 15/11 ; 06/12 ; 03/01 ; 07/02 ; 07/03 ; 04/04 ; 09/05 ; 13/06.	9 séances chaque premier lundi du mois 18h- 20h (1 <sup>er</sup> / 2 <sup>nd</sup> semestre)	ICP	PH601 Séminaire doctoral de la Chaire « Numérique et Citoyenneté » de l'UR « Religion, Culture et Société »  Éducation et soin à l'ère du numérique	Camille RIQUIER
Philosophie	20/10 ; 03/11 ; 10/11 ; 17/11 ; 24/11 ; 01/12 ; 08/12 ; 15/12.	1 <sup>er</sup> semestre Mercredi 9h-12h	ICP	PH602 Séminaire doctoral « Plongée dans Charles Péguy »	Emmanuel FALQUE

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté de Philosophie :  
Maison de la Recherche - 2<sup>e</sup> étage  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 84 86  
Courriel : [scolarite.philosophie@icp.fr](mailto:scolarite.philosophie@icp.fr)

## › SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Toute l'année	Jours et heures variables	ICP	Séances de méthodologie	Bernard BOURDIN et Elsa DELEAGE
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Toute l'année	Jours et heures variables	ICP	Séance autour de la relecture de passages de la future thèse	Bernard BOURDIN et Elsa DELEAGE
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Toute l'année	Jours et heures variables	ICP	Leçons doctorales	Bernard BOURDIN et Elsa DELEAGE

Les doctorats de la FASSE sont canoniques, c'est-à-dire reconnus par le Vatican. Ces mêmes doctorats peuvent être aussi en convention de cotutelle ou en convention de co-direction.

Pour plus de renseignements sur ce séminaire, vous pouvez contacter la FASSE :  
 21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
 Tél. : 01 44 39 60 14  
 Courriel : [doctoratfasse@icp.fr](mailto:doctoratfasse@icp.fr)

## › SCIENCES DE L'EDUCATION

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
D1-Dn DU	Sem.1 (28h)	Mercredi  09h - 12h30  Sauf le jour de la rentrée, 6 octobre de 14h à 17h30	ISP-Faculté d'éducation	Penser la relation	Augustin MUTUALE  Jacques ARENES  Anne PLANTADE- GIPCH,  Fabienne SERINA- KARSKY
D1-Dn DU	Sem.2 (28h)	Mercredi  09h - 12h30	ISP-Faculté d'éducation	Pédagogie coopérative universitaire : Humanité numérique et innovation pédagogique	Laurent TESSIER  Michaël BOURGATTE  Augustin MUTUALE
D1-D2	?	Jeudi 09h – 12h30	ISP-Faculté d'éducation	Séminaire méthodologique	Bernard HUGONNIER
D1-Dn	Sem. 1- Sem.2	Mercredi  16h30h- 19h30	ISP-Faculté d'éducation	Formation professionnelle, construction des activités, construction des sujets	Guy BERGER  Jean-Marie BARBIER
Dn	Sem.1 - Sem.2	Jeudi 09h – 12h30	ISP-Faculté d'éducation	Atelier méthodologique	

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté d'Education :  
21 rue d'Assas, 75006 Paris  
Tél. : 01 44 39 60 12 - Fax : 01 44 39 60 01  
Courriel : [doctoratisp.fe@icp.fr](mailto:doctoratisp.fe@icp.fr)

## › LETTRES

Informations à venir

Renseignements à la Faculté des Lettres :  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 70 60 77 58  
Courriel : [l.calvaire@icp.fr](mailto:l.calvaire@icp.fr)

## › HISTOIRE DE L'ART

Informations à venir

Renseignements à la Faculté des Lettres :  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 70 60 77 58  
Courriel : [l.calvaire@icp.fr](mailto:l.calvaire@icp.fr)

## › THEOLOGIE ET SCIENCES RELIGIEUSES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Théologie systématique et dogmatique et Exégèse biblique  D1-Dn	Sem. 1 (24h) 20/10 17/10 15/12 19/01 16/02 16/03 3/04 11/05	Mercredi 9h -12h30	ICP	Écrire à l'heure du numérique, un défi au christianisme, religion de la Parole	Brigitte CHOLVY  Sophie RAMOND
Ancien Testament  D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h) 18/10; 8/11 22/11 6/12 10/01; 24/01 7/02 7/03 21/03 4/04 8/04 9/05	Lundi 16h-18h	ICP	Jérusalem, de la ville historique à la cité céleste	Sophie RAMOND  Régis BRUNET (Prof. Invité)
Théologie dogmatique et inculturation  D1-Dn	Sem. 2 (15h) 8/03 15/03 22/03 29/03 25/03	Mardi et mercredi 14h-17h	ICP	De la nomination de Dieu à une théologie contemporaine – Séminaire de théologie contextuelle.	Leonard SANTEDI  Pierre DIARRA

Théologie morale et Exégèse biblique  D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h)  21/10 18/11 9/12 20/01 17/02 10/03 7/04 19/05	Jeudi 14h-17h	ICP	Paix et conflictualités. La frontière comme enjeux. Perspectives théologiques	Catherine FINO  Béatrice OIRY
Liturgie et théologie politique  D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h)  7/10 21/10 25/11 2/12 16/12 6/01 20/01 3/02 17/02 17/03 31/03 12/05	Jeudi 11h-13h	ICP	Corps propre, corps social, corps eucharistique	Gilles DROUIN Sylvain BRISON
Patristique, Liturgie et Catéchèse  D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h)  20/10 3/11 24/11 8/12 12/01 26/01 9/02 9/03 23/03 6/04 20/04 11/05	Mercredi 15h -17h	ICP	La conversion dans l'« axe fondamental de la foi »	Isaïa GAZZOLA  Roland LACROIX

**NB : Les séminaires doctoraux sont éventuellement ouverts aux étudiants de M2.**

Les arguments des séminaires sont disponibles dans le *Programme des cours 2021/2022* du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses, CED - Cycle des Etudes du Doctorat :  
Maison de la Recherche - 1<sup>er</sup> étage - escalier B 108  
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 52 57 - Contact : [ced.theologicum@icp.fr](mailto:ced.theologicum@icp.fr)

\*\*\*

*Les arguments des séminaires sont disponibles auprès des différents Cycles d'études doctorales des facultés concernées.*

**Un séminaire semestriel de 28 heures équivaut à 15 crédits.**

# COLLÈGE DOCTORAL

Unité de Recherche  
Religion, Culture et Société

---

## Charte de la thèse

*Adoptée le 12 juin 2018*

---

Nom : .....

Prénom : .....

Faculté : .....



**ICP**

INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>I- La thèse, étape d'un projet personnel et/ou professionnel</b>	<b>3</b>
<b>II- Sujet et faisabilité de la thèse</b>	<b>4</b>
<b>III- Encadrement et suivi de la thèse</b>	<b>5</b>
<b>IV- Durée de la thèse</b>	<b>6</b>
<b>V- Publication et valorisation de la thèse</b>	<b>7</b>
<b>VI- Procédures de médiation</b>	<b>7</b>

## Préambule

1. La Charte de la thèse de doctorat **précise les principes généraux du déroulement d'une thèse** au sein du Collège doctoral domicilié à l'Institut Catholique de Paris.
2. Tout étudiant inscrit au Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse et du directeur du cycle d'études doctorales de la faculté de l'Institut Catholique de Paris concernée par le doctorat préparé. Il peut rejoindre, au sein d'un pôle de recherche, un axe ou un projet de recherche.
3. Au sein du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, la préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales de la faculté d'inscription. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur du cycle d'études doctorales, directeur de thèse et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.
4. Cette charte, adoptée par le Conseil du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et de toutes les instances académiques concernées. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique et, pour les disciplines canoniques, d'un respect des normes universitaires promulguées par le Saint-Siège (Constitution Apostolique *Sapientia Christiana*, articles 49§2, 49§3, 50§1).
5. **Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral, le texte de la présente charte.** Le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral veillent au respect des droits et devoirs explicités dans la présente charte dont les universités sont les garantes.
6. Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La charte est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

## I - LA THESE, ETAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL

7. La préparation d'une thèse s'effectue dans un environnement de recherche et doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et/ou professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

### Débouchés et avenir

8. Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra académiques dans son domaine. Le doctorant doit préciser le plus tôt possible l'orientation professionnelle qu'il envisage. La semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral concourt à cet objectif.

9. Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants, tout docteur veillera à informer la direction du Collège doctoral et le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève de sa situation professionnelle pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat.

## **Financement**

10. Les conditions de ressources du doctorant pendant la durée de préparation de sa thèse doivent être explicitement définies par le doctorant et le directeur du cycle d'études doctorales dès le début de la thèse. Le futur doctorant doit veiller à pouvoir bénéficier de ressources financières suffisantes (bourses, prêts d'honneur, revenus d'un travail à temps partiel, etc.).

## **Formation**

11. Le doctorant doit se conformer à la charte de la thèse et notamment suivre, outre la semaine méthodologique dispensée par le Collège doctoral, les enseignements, séminaires et conférences proposés par les différents cycles d'études doctorales.

12. Afin d'élargir son champ de compétence scientifique, des formations complémentaires lui seront proposées. Ces formations élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Un portfolio d'expériences et de compétences est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant (cf. article 15 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Les attestations de validation des cours, séminaires, colloques, etc. devront être jointes au portfolio. Le portfolio d'expériences et de compétences est destiné à constituer le supplément au diplôme. Il appartient à chaque cycle d'études doctorales d'en définir le contenu à partir d'un modèle type édité par la direction du Collège doctoral.

## **II - SUJET ET FAISABILITE DE LA THESE**

### **Sujet**

13. Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu.

14. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le doctorant et le directeur de thèse formalisé au cours de la première année d'études doctorales.

15. Chaque faculté a la charge de mettre en place une procédure d'examen de la pertinence et de la faisabilité des projets de thèses présentés. Cette procédure fonctionne conformément au règlement du cycle d'études doctorales de la faculté concernée.

15 bis. La scolarité d'une année pré-doctorale ou la première année des études doctorales permet de vérifier la capacité de l'étudiant à effectuer ou poursuivre un parcours doctoral.

16. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur de son sujet dans le contexte scientifique ; il doit également s'assurer de la motivation du doctorant. Il

doit aider le doctorant à finaliser son projet de recherche avant la fin de la première année de doctorat.

17. Dans les disciplines canoniques, la procédure décrite à l'article 15 prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres d'une thèse dans les disciplines ecclésiastiques.

18. Le sujet déposé et approuvé bénéficie du statut de « sujet réservé » pour une période de trois ans pour les doctorats non canoniques et de cinq ans pour les doctorats canoniques selon les normes du Saint-Siège.

## **Moyens**

19. Le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales doivent définir les moyens permettant la réalisation du travail et leurs modalités de mise en œuvre. A cet effet, il est souhaitable que le doctorant participe à des ateliers où il peut présenter l'avancée de son travail de thèse. Le directeur de thèse lui garantit l'accès aux mêmes facilités que les chercheurs pour accomplir son travail de recherche (équipements, documentation, encadrement, séminaires et conférences).

20. Le doctorant s'engage à respecter les consignes d'assiduité, de discipline, de déontologie, de confidentialité, voire de secret professionnel, liées aux programmes de recherche.

20 bis. En particulier, le doctorant s'engage à ne pas commettre de plagiat (au sens des articles de la loi en vigueur). Il doit réaliser un travail indiquant clairement les sources des citations et mentionnant tous les ouvrages (imprimés ou numériques) qu'il utilise ou reproduit partiellement. En cas de doute, les travaux des doctorants sont examinés par les logiciels spécialisés dans le domaine du plagiat. Le plagiat peut conduire à des sanctions disciplinaires (prévues par le règlement des cycles d'études doctorales) et éventuellement à l'interruption de la formation doctorale. Dans ce dernier cas, le Conseil du Collège doctoral délibère d'une telle mesure sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales concerné. En cas de décision d'interruption de la thèse, le doctorant peut faire appel auprès du Conseil de discipline de l'Institut Catholique de Paris (voir articles 92 et 93 des Statuts canoniques de l'Institut Catholique de Paris).

21. Il est conseillé aux doctorants de s'impliquer dans un projet ou un axe de recherche au sein de l'un des pôles de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

## **III - ENCADREMENT ET SUIVI DE LA THESE**

22. A toutes les étapes de la thèse, le doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer des rencontres pluriannuelles. Il revient également au doctorant de prendre l'initiative de ces rencontres. La direction du cycle d'études doctorales concerné prend connaissance de manière au moins annuelle du portfolio du doctorant et détermine les expériences à intégrer et les compétences à acquérir pour l'année suivante.

23. Le directeur de thèse, encadrant principal du doctorant, est une personnalité habilitée à diriger des recherches soit au plan canonique soit au plan de l'Etat français sauf exception autorisée à l'article 11 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales.

Il pourra être assisté par deux co-encadrants au plus selon l'expertise demandée par le sujet de thèse.

24. Le doctorant a, vis-à-vis de son directeur de thèse, un devoir d'information quant à l'avancement de sa thèse et aux difficultés rencontrées. Il s'engage à remettre à son directeur autant de notes et d'écrits d'étape que requiert son sujet.

25. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail peut susciter.

26. Le directeur de thèse propose au directeur du cycle d'études doctorales la composition du jury de thèse et la date de soutenance dans le respect des textes réglementaires et des règles canoniques propres à l'Institut Catholique de Paris.

## **IV - DUREE DE LA THESE**

27. Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales et à l'intérêt du doctorant. La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans. Dans les disciplines canoniques, la durée de préparation peut atteindre cinq ans.

28. L'entrée en cycle d'études doctorales requiert un Master II ou son équivalent, ou bien une Licence canonique dans la spécialité concernée, obtenus, sauf dérogation, avec une mention « Bien ».

29. Dans chaque cycle d'études doctorales est instituée une Commission doctorale chargée d'examiner en fin de D1, selon des modalités connues du doctorant, le projet de recherche présenté. Le doctorant remettra à cette commission, en fin de D1, un projet d'au moins 10 pages et/ou une bibliographie hiérarchisée.

Cette commission réunit des enseignants habilités (titulaires d'une HDR) ou titulaires d'un *nihil obstat*. Le directeur du Collège doctoral ou son représentant y participe.

30. A la fin de la seconde année, l'échéance prévisible de soutenance devra être discutée entre le doctorant et le directeur de thèse, au vu de l'avancement du travail de recherche.

Avant l'achèvement de la troisième année (ou d'une période de quatre à six ans au plus si le doctorant exerce une activité professionnelle : *arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, article 14*), la Commission doctorale examinera le dossier de chaque doctorant. Ou bien le travail de thèse est achevé, ou bien la vérification de l'avancée avérée du travail de thèse permet la prolongation du parcours doctoral.

31. Au-delà de la cinquième année, ou de la sixième année le cas échéant (voir article 30), seul le Conseil du Collège doctoral peut accorder, par ultime dérogation, une prolongation exceptionnelle d'une ou deux années des études doctorales.

32. Au plan scientifique, la prolongation ne saurait modifier substantiellement la nature et la quantité du travail de recherche telles qu'elles ont été définies initialement d'un commun accord.

33. Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève.

34. Pour se conformer à la durée prévue de la thèse, le doctorant et le directeur de thèse doivent honorer leurs engagements respectifs. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

35. Une radiation de l'étudiant peut être prononcée au cas où un travail suffisant n'a pas été présenté.

## **V - PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THESE**

36. Compte tenu de l'importance des publications issues du travail de recherche, le directeur de thèse peut inciter le doctorant à publier au cours de sa thèse et plus généralement à assurer la diffusion de ses travaux notamment par des participations à des colloques, séminaires, etc. La rédaction de publications fait partie intégrante du travail de recherche.

37. Le doctorant sera mentionné en tant qu'auteur ou co-auteur de toute publication issue principalement des travaux de sa thèse.

38. Il s'engage : à ne rien publier sur son travail de thèse sans concertation avec son directeur de thèse ; à respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été soumises et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs.

## **VI - PROCEDURES DE MEDIATION**

39. Tout conflit persistant entre le doctorant et son directeur de thèse sera porté à la connaissance du directeur du cycle d'études doctorales qui s'efforcera d'y remédier.

40. En cas d'échec de la médiation, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au doyen de la faculté concernée par le doctorat préparé d'exercer son arbitrage. En dernier lieu, le plaignant peut faire appel au Recteur de l'Institut Catholique de Paris représenté par le Vice-Recteur chargé de la Recherche, directeur du Collège doctoral.

**Faculté concernée par le doctorat :** .....

**Sujet de la thèse :** .....

.....

.....

.....

\*\*\*\*\*

*Nom, prénom et signature du  
doctorant :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du  
directeur de thèse ou du directeur de  
recherche :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du  
directeur du cycle d'études  
doctorales :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du  
directeur du Collège doctoral :*

.....

.....

Fait en 4 exemplaires originaux,

A .....

Le .....

Service de la Recherche et des Etudes doctorales  
21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06  
Tél. : 01 44 39 52 80 - [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)

## 5.4. Les séminaires transversaux

### › CHAIRE NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ

Le séminaire « Education et soin à l'ère du numérique », co-organisé par Camille Riquier (ICP) et Cynthia Fleury (Cnam) sera reconduit pour l'année universitaire 2021-2022. Le programme sera accessible sur la page de la chaire : <https://www.icp.fr/recherche/chaieres/chaire-numerique-et-citoyennete>

### › CHAIRE ICP-ESSEC ENTREPRISES ET BIEN COMMUN

Créée en 2020 par l'Institut Catholique de Paris et l'ESSEC Business School, la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun a pour objectif de développer une recherche pluridisciplinaire autour de la notion de bien commun appliquée aux entreprises et d'y associer tant la formation initiale et continue des étudiants que la construction et l'évaluation de pratiques innovantes avec les entreprises partenaires.

En relation avec les activités de recherche, la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun propose une formation sélective destinée aux étudiants inscrits en Master ou en Doctorat : le DU Entreprises et Bien Commun.

Pour plus de renseignements sur le DU Entreprises et Bien Commun, vous pouvez consulter : <https://www.icp.fr/formations/diplomes/diplomes-universitaires/diplome-universitaire-entreprises-et-bien-commun>

Contact : [e.tardivel@icp.fr](mailto:e.tardivel@icp.fr)

### › INSTITUT D'ÉTUDES MÉDIÉVALES (IEM) - SEMINAIRE D'INITIATION

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Études médiévales	Sem. 1 et 2	Chaque mercredi 09h-11h	ICP	Lire les textes latins du Moyen-Âge	Dominique POIREL

Pour atteindre la pensée des auteurs médiévaux, le lecteur d'aujourd'hui doit faire face à trois difficultés :

- leurs méthodes intellectuelles sont différentes des nôtres, exposant au risque du contresens ;
- leur langue est le latin médiéval, où les notions ont souvent une richesse de sens inattendue ;
- leurs ouvrages sont souvent inédits ou mal édités, imposant alors de revenir aux manuscrits.

Le présent séminaire ambitionne d'initier à la lecture des textes latins du Moyen Âge en délivrant une triple formation : 1) au déchiffrement des écritures anciennes, 2) à la lecture du latin médiéval, 3) à la découverte des méthodes intellectuelles des penseurs médiévaux. En pratique, nous partons de

reproductions de manuscrits médiévaux et nous efforçons tour à tour de les déchiffrer, traduire et interpréter de façon collective.

Cette année, nous nous familiariserons peu à peu à ces trois exercices à la fois en lisant ensemble un des chefs d'œuvre littéraires, doctrinaux et spirituels du xiie siècle : le commentaire d'Hugues de Saint-Victor sur l'Écclésiaste. L'enjeu de ce texte pourrait être résumé de la manière suivante : comment Hugues de Saint-Victor, célèbre pour son regard positif sur la nature, le monde et la connaissance, s'y prend-il pour expliquer de façon à la fois fidèle et vivante l'un des ouvrages les plus étonnants de l'Écriture, par son message apparent de pessimisme et de fatalisme : « Vanité des vanités, vanité des vanités, tout est vanité ». Ce grand écart entre un texte superbe mais désenchanté et ses propres convictions humanistes ont suscité de nombreuses pages, parmi les plus profondes et les plus belles du maître de Saint-Victor.

Le séminaire se tient en partenariat avec l'Université Nicolas Copernic de Toruń, en Pologne. L'assistance y est libre. Aucune connaissance n'est requise en dehors de bases en latin.

Contact : [p.bermon@icp.fr](mailto:p.bermon@icp.fr)

### › SEMINAIRE DU RESEAU INPR (*International Network in Philosophy of Religion*)

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Philosophie	Sem. 1 et 2	20/10 ; 3/11 ; 24/11 ; 15/12 ; 02/02 ; 16/03 ; 06/04 ; 18/05  de 14h à 17h	ICP	Philosophie de la religion	Domenico CAMBRIA  William CONNELLY

Au regard du retour contemporain de la question de Dieu dans la culture, s'interroger sur la philosophie de la religion apparaît aujourd'hui comme une nécessité. La philosophie est appelée à se confronter à cette question à partir de différents points de vue : littéraire, anthropologique, historique, théologique. En effet chaque discipline fournit un chemin qui nous amène à réfléchir à la façon dont on pense le phénomène religieux, qu'on y adhère ou non. Comment est-il possible de parler en même temps de philosophie et de religion ? Pouvons-nous formuler un discours rationnel sur la religion ?

Ce séminaire se veut être le lieu de croisement d'idées sur l'homme, le monde et Dieu, et il est destiné à encourager les échanges culturels, intellectuels et internationaux entre des chercheurs doctoraux et post-doctoraux de différentes universités, tout en favorisant les liens au sein du réseau de l'INPR. Le but est de faire avancer un programme de recherche dans le cadre thématique principal de la philosophie de la religion, de la phénoménologie, de l'herméneutique et des thèmes généraux pertinents pour les membres de l'INPR.

Cet échange culturel et académique, qui se déroule sous forme de séminaires internationaux en anglais et en français, consiste à demander à l'intervenant principal de donner une intervention d'environ 30 minutes, puis à un répondant, généralement un professeur plus expérimenté, de donner une réponse brève mais complète. Certains de ces articles et leurs réponses peuvent être publiés dans Crossing : The INPR Journal. En tant que principal moyen de communication de l'INPR avec les chercheurs doctoraux et post-doctoraux, ce séminaire vise à promouvoir un contact intellectuel qui pourra être maintenu lors des séminaires intensifs de printemps et d'automne.

Contact : [secretary@network-inpr.org](mailto:secretary@network-inpr.org)

Informations : <https://www.network-inpr.org>

### › SEMINAIRE « PERMANENCE D'ISRAËL ET DIVERSITÉ CONFESSIONNELLE »

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Théologie	Sem. 1 et 2	07/10 ; 10/11 ; 02/12 ; 13/01 ; 10/02 ; 24/03 ; 12/05 ; 02/06  de 14h à 17h	ICP	Permanence d'Israël et diversité confessionnelle	Luc FORESTIER  Thérèse ANDREVON  William KRISSEL  Anne-Marie REIJNEN

Deux faits renouvellent la théologie à partir de Vatican II, le changement de regard sur le peuple juif et la recherche d'unité des Églises. Ce Séminaire explore le lien entre dialogue judéo-chrétien et œcuménisme, en montrant que la réflexion sur la permanence d'Israël a un effet sur les Églises dans la recherche de leur unité.

En 2021/2022, le séminaire travaillera sur les premiers éléments d'un futur Manuel œcuménique de théologie du judaïsme en associant des enseignants-chercheurs de différentes confessions chrétiennes, et des acteurs de la rencontre avec le judaïsme. Cette publication veut recenser dans un seul ouvrage le point où en sont les Églises dans leur lien à Israël quand elles cherchent à dépasser la théologie de la substitution. Ce livre aura donc l'avantage d'être tout à la fois un bilan et la proposition de pistes nouvelles pour une théologie œcuménique du judaïsme. Il sera utile tout autant pour les étudiants en théologie que pour des personnes de terrain dans les domaines du dialogue judéo-chrétien et de la recherche d'unité des Églises.

Chaque séance comportera un dossier de lecture qui sera ensuite débattu par l'ensemble du groupe, composé d'étudiant(e)s envoyé(e)s par diverses facultés ainsi qu'avec des personnes engagées dans la rencontre entre Églises et Israël.

Contact : [l.forestier@icp.fr](mailto:l.forestier@icp.fr)

**› SEMINAIRE DOCTORAL DU THEOLOGICUM EN LIEN AVEC LA CHAIRE NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ**

<b>Discipline</b>	<b>Semestre</b>	<b>Horaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Titre</b>	<b>Intervenants</b>
Théologie systématique et dogmatique et Exégèse biblique	Sem. 1 (24h) 20/10 17/10 15/12 19/01	Mercredi 9h -12h30	ICP	Écrire à l'heure du numérique, un défi au christianisme, religion de la Parole	Brigitte CHOLVY  Sophie RAMOND
D1-Dn	16/02 16/03 3/04 11/05				

**Argument**

Selon une approche interdisciplinaire associant bible et exégèse, d'une part, et théologie dogmatique et fondamentale, d'autre part, nous réfléchissons à la place de l'écriture dans la constitution de l'humain et du chrétien. Écrire est-il un invariant de l'humanisation, du fait religieux, du fait chrétien ? Du point de vue de l'anthropologie générale, on considérera la diversité des écritures (dessins, papyrus, codex, imprimerie, journaux, brouillons, jusqu'à l'écriture binaire de nos ordinateurs faite de 0 et 1) et l'événement apparemment constant dans les civilisations de la grammatisation. La constitution progressive de « la Bible » sera un des supports pour penser l'acte d'écriture, toujours en lien avec celui de la lecture, sachant qu'en christianisme, un autre rapport est à penser, celui entre l'écrit et le v(V)erbe.

## 5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse

Au Cycle des Études du Doctorat (CED) du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses :

La scolarité doctorale des trois premières années implique la participation à un séminaire thématique de 24 heures (8 crédits), la participation à un atelier-séminaire méthodologique sur les procédures d'exécution de la thèse de 18 heures (4 crédits) et le suivi de cours ou séminaires optionnels (8 crédits). Le directeur du CED détermine avec le candidat le type d'activités et d'enseignements qui correspondent à la recherche envisagée par le doctorant. A l'issue de la première année, le doctorant doit déposer son sujet de thèse validé par son directeur de recherche et par la Commission doctorale du CED de Théologie (14 crédits).

Les ateliers de spécialité sont obligatoires pour les étudiants de D1, D2 et D3. Ils sont recommandés pour les étudiants de D4 à Dn.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production et profiter ainsi d'une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du Directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

<b>Atelier-séminaire D1, D2, D3 : Les procédures d'exécution de la thèse</b>	<b>Annuel (18h)</b>	
Atelier-séminaire en sciences bibliques Atelier-séminaire en théologie dogmatique, fondamentale, ecclésiologie et théologie médiévale Atelier-séminaire en théologie des pratiques, théologie morale et théologie spirituelle Atelier-séminaire de liturgie sacramentaire		
Atelier de lecture en patristique Atelier œcuménique		

*Pour des informations plus détaillées, se reporter au Programme des cours 2021-2022 du Theologicum - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.*

## 5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche

### ► Les soirées du *Theologicum* avec un professeur invité

En collaboration avec les facultés concernées, le CED propose différentes conférences autour d'universitaires de renom et de chercheurs reconnus dans leur spécialité.

L'originalité de ces soirées, est que l'invité accepte de parler de sa recherche, de décrire son parcours et de dire comment et pourquoi il a choisi cette voie. L'intérêt de l'énonciation de ces trajectoires intellectuelles est grand pour des doctorants tant au plan épistémologique qu'au plan créatif. Il n'est pas nécessaire d'être averti de la recherche du chercheur invité pour trouver dans ces rencontres une incitation à penser et à comprendre ce qu'est un programme de recherche.

Le chercheur invité est toujours présenté par un enseignant-chercheur du CED qui a soin de situer le champ de recherche de son invité pour un public varié.

Un débat avec la salle est prévu pour clore la rencontre.

Le public visé est non seulement celui des doctorants directement concernés par la discipline exposée mais aussi tous ceux qui veulent réfléchir à la méthode et aux enjeux d'une recherche. C'est pourquoi le CED ouvre ces conférences à l'ensemble des doctorants, des enseignants mais aussi des étudiants en Master.

### ► Les doctorales du *Theologicum*

Discipline	Date	Lieu	Thème
Théologie morale	9 et 10 décembre 2021	ICP	« Violence et communication »

## 5.7. Les cours de langues étrangères

Les doctorants de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur année d'inscription en thèse, peuvent suivre des cours de langues étrangères. Ces cours sont dispensés par le « Pôle Langues » de la Faculté des Lettres.

**48h de cours par an (sur deux semestres) de 2h hebdomadaires (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe).**

Sur 5 niveaux : A1, A2, B1, B2, C1

Pour le chinois, l'arabe et le russe, les niveaux sont divisés de la manière suivante : A1.1, A1.2, B1.1, B1.2, B2.1, B2.2

- cours de langues pour les niveaux A1 / A2 / B1 / B2
- cours en langues pour les niveaux B2 / C1 (anglais, allemand, espagnol)
- préparation aux certificats d'anglais pour les niveaux B2 et C1

Les cours sont dispensés les vendredis selon les créneaux suivants et selon les langues : 12h-14h ; 14h-16h ; 16h-18h.

Test de niveau en ligne, *obligatoire pour les primo-inscrits (sauf niveau grands débutants)*. Cette formation est gratuite pour les doctorants à jour de leur inscription à l'ICP, si l'inscription à ces cours figure bien à leur contrat d'études (inscription saisie par leur secrétariat de rattachement).

Si les cours ne figurent pas dans leur contrat d'études (étudiants inscrits en année de rédaction de thèse, par exemple), ils s'inscriront auprès du Pôle Langues comme « étudiant en libre circulation » (tarif : 50% du tarif « auditeur validant », en vigueur en 2021-2022).

Directrice : Nathalie Delgendre

Pour tout renseignement, s'adresser à :  
bureau du Pôle Langues : [pole.langues@icp.fr](mailto:pole.langues@icp.fr)  
Tél. : 01 70 64 17 24

## 5.8. Certificats de langues étrangères

L'Institut Catholique de Paris propose dans le cadre du Pôle Langues une préparation spécifique et intensive à des certificats de langues étrangères jouissant d'une reconnaissance internationale.

Ces sessions de préparation à la certification permettent aux étudiants de renforcer leurs compétences et de valider le niveau atteint dans les langues suivantes : allemand, anglais, chinois et espagnol.

Elles leur offrent également un accès facilité à ces certificats (inscription ou préinscription aux examens via le bureau du Pôle Langues) et, dans certains cas, la possibilité de passer les épreuves dans les locaux de l'ICP.

Une session de 24h de préparation par semestre est proposée pour les certificats suivants :

- Semestre 1 :

anglais : TOEFL

- Semestre 2 :

allemand : Goethe Zertifikat (niveaux B1, B2 et C1)

anglais : Cambridge English First, Cambridge English Advanced

chinois : HSK (niveau 1, 2 et 3)

espagnol : DELE (niveau B1, B2 et C1)

Renseignements et inscriptions à la session de préparation :

[certification.langues@icp.fr](mailto:certification.langues@icp.fr) / bureau du Pôle Langues (B28b)

## **5.9. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP**

Pour accompagner la recherche dans le labyrinthe des ressources électroniques, les bibliothèques proposent, grâce à des ateliers, d'aider les étudiants et les chercheurs à s'approprier des documentations multiples qui viendront enrichir et faciliter leurs recherches.

Ateliers « 30 minutes sur... »

- l'outil de découverte Recherche+
- les catalogues de bibliothèque
- les bases de données : ATLA, Francis, Index Religiosus, TLG...
- les revues électroniques
- Zotero

Le planning de ces ateliers et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de l'ICP : [bibliotheques.icp.fr](http://bibliotheques.icp.fr), rubrique Formation.

Contact : [formations.fels@icp.fr](mailto:formations.fels@icp.fr)

## 5.10. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs

L'Institut Catholique de Paris attache une importance particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiants, de ses doctorants et de ses jeunes docteurs.

Dans cette perspective, à l'occasion de la semaine méthodologique de rentrée qui a lieu chaque année en octobre, le Collège doctoral propose à ses doctorants et jeunes docteurs (promotions 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021), quelle que soit leur discipline, une matinée d'aide à l'insertion professionnelle, également ouverte à un nombre restreint d'étudiants en Master 2 de la Faculté des Lettres désireux de s'inscrire en thèse.

Elle se déroulera le **vendredi 15 octobre 2021 de 9h30 à 12h30**, autour de deux thématiques :

- Le doctorat comme insertion professionnelle
- Traduire son expérience doctorale en compétences professionnelles

Au cours de cette matinée, les points suivants seront abordés et travaillés en interaction avec les doctorants et jeunes docteurs :

- définir et valoriser les compétences du docteur ;
- comprendre les enjeux du portfolio d'expériences et de compétences du doctorant ;
- présenter sa thèse et se présenter de manière efficace ;
- mieux communiquer sur ses compétences ;
- utiliser les réseaux sociaux numériques pour la recherche d'emploi.

Les doctorants et jeunes docteurs qui le souhaitent se verront offrir par le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'ICP plusieurs possibilités pour prolonger et approfondir cette matinée :

- accompagnement personnalisé sur le projet professionnel et la recherche d'emploi par le biais d'entretiens individuels ;
- travail en ateliers (petits groupes) sur des sujets divers « CV et lettre de motivation », « Savoir se présenter », « Réseaux sociaux » etc ;
- accès à des offres de stage et d'emploi via JobTeaser ICP, le *career center* dédié à l'insertion professionnelle des étudiants de l'ICP (<https://icp.jobteaser.com>) ;
- participation, sur la base du volontariat, au Forum ICP-Entreprises, dédié à l'insertion professionnelle, qui aura lieu le 2 décembre 2021.

Par ailleurs, le Vice-Rectorat à la Recherche et le Service Orientation et Insertion Professionnelle collaborent étroitement afin de conduire chaque année des enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs diplômés de l'Institut Catholique de Paris.

Pour tout renseignement, s'adresser au Service Orientation et Insertion Professionnelle (SOIP) : [orientation-insertionpro@icp.fr](mailto:orientation-insertionpro@icp.fr)

## **6. Les lieux de recherche à l'ICP**

## **6.1. L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »**

Les activités de recherche menées au sein de l'Institut Catholique de Paris se structurent autour de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » dont sont membres les enseignants-chercheurs intégrés de l'ICP, les Professeurs émérites directeurs de thèse, le personnel administratif de l'UR, les responsables des fonds documentaires et des archives, des enseignants-chercheurs associés, des chargés d'enseignement, les doctorants et les post-doctorants.

Le projet de l'Unité de Recherche consiste, d'une part, à apporter une contribution qualifiée à l'analyse et à l'interprétation philosophique, sociologique, historique, anthropologique des questions majeures qui habitent notre époque et notre société, et qui se posent dans le champ croisé des cultures qui s'y rencontrent. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre un travail interdisciplinaire qui mobilise les différents pôles de recherche rassemblés dans l'Unité de Recherche, au service d'une approche transversale. D'autre part, l'Unité de Recherche a également pour vocation d'appréhender la spécificité chrétienne dans ce contexte culturel contemporain, et de montrer comment la Tradition chrétienne, qui s'enracine dans les corpus bibliques, patristiques, médiévaux, modernes et contemporains, a la capacité d'élaborer une approche anthropologique susceptible d'entrer en dialogue avec les différentes cultures et religions.

Les doctorants et les post-doctorants de l'Institut Catholique de Paris, qui sont de droit membres temporaires de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », peuvent participer aux travaux des pôles et des équipes de recherche en fonction du thème de leur sujet de recherche.

Pour en savoir plus sur les recherches entreprises à l'Institut Catholique de Paris et au sein de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » : <https://icp.hypotheses.org>

# Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

**CHAIRE DE RECHERCHE**  
**Numérique et Citoyenneté**  
Co-présidents : Dr Alexandre Scaggion et  
Dr Dieudonné Abboud  
Co-directeurs : Pr Camille Riquier et Pr Raja Chiky

**CHAIRE DE RECHERCHE**  
**ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun**  
Président : M. Pierre-André de Chalendar  
Co-directeurs : Pr ext. Emilie Tardivel (ICP)  
et Pr Maurice Thévenet (ESSEC)

**CHAIRE DE RECHERCHE**  
**Étienne Gilson**  
Président : Pr Olivier Boulnois

## Direction de l'Unité de Recherche

**IEM**  
**Institut d'Études Médiévales**  
Directeur : Pr Dominique Poirel (CNRS-IRHT)

**IEA**  
**Institut d'Études Augustiniennes**  
Directeur : Pr Vincent Zarini (Paris IV-Sorbonne)

## Bureau de l'Unité de Recherche

## Conseil de l'Unité de Recherche

**PÔLES DE RECHERCHE**  
Cultures et Humanités

**PÔLES DE RECHERCHE**  
Éthique et Identités

**PÔLES DE RECHERCHE**  
Rationalité et Expérience

**PÔLES DE RECHERCHE**  
Textes et Herméneutiques

## 6.2. La Maison de la Recherche

Inaugurée en mai 2021, la Maison de la Recherche offre aux membres de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris, qu'ils soient doctorants ou enseignants-chercheurs, un écrin architectural unique en plein centre de la capitale et du quartier latin et au cœur du campus universitaire des Carmes.

Réunion d'un hôtel particulier, qui accueillit au XVIII<sup>e</sup> siècle les concerts d'exception donnés par le Marquis de Saché, et d'un immeuble XIX<sup>e</sup> de style néogothique, ancienne Maison de Famille destinée à protéger ses occupants des dangers et tentations de la capitale, la Maison de la Recherche est vouée, par sa structure même, à favoriser, au service de la recherche, les échanges entre le Collège doctoral, les Facultés, les Pôles de Recherche, les Chaires et les Instituts de Recherche.

La Maison de la Recherche se situe sur le site Carmes au 74, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Depuis l'entrée, l'accès se fait en traversant la cour d'honneur et en contournant le jardin des Carmes.

La Maison de la Recherche propose aux doctorants une **salle de lecture**, située au 2<sup>e</sup> étage, dédiée à l'étude, et une **salle des doctorants**, située au 3<sup>e</sup> étage, dédiée aux rencontres entre pairs. L'accès à ces salles se fait muni de la carte d'étudiant magnétique.

Les doctorants peuvent également occuper un « **parloir** » au rez-de-chaussée, le B02 ou le B03 (capacité de 4 personnes), en réservant un créneau sur place, devant la salle sur la tablette numérique « roompad », muni de leur carte d'étudiant magnétique.

## **7. Le corps professoral du Collège doctoral**

## › DROIT CANONIQUE

### DIRECTIONS DE THESE

#### **Directeurs de thèse**

##### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
DANTO (Professeur, ICP)	Ludovic	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Droit canonique
ECHAPPE (Maître de conférences, ICP)	Olivier	HDR	Docteur en Droit

##### *Directeurs de thèse associés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
JACQUEMIN	Albert		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud XI)
PETIT	Emmanuel		Doctorat en Droit canonique
TAWIL	Emmanuel		Doctorat d'Etat en Droit et Doctorat canonique en Droit canonique (Strasbourg)
GONÇALVES (Maître de conférences, ICP)	Bruno		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud XI)
BURGUN (Maître de conférences, ICP)	Cédric		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Université Paris II)

## › PHILOSOPHIE

### DIRECTIONS DE THESE

#### **Directeurs de thèse**

##### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
DE GRAMONT (Professeur, ICP)	Jérôme	HDR	Doctorat d'Université et diplôme canonique
FALQUE (Professeur, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en Philosophie et diplôme canonique
PETIT (Maître de conférences, ICP)	Jean- François	HDR	Doctorat en Philosophie et diplôme canonique
RIQUIER (Professeur, ICP)	Camille	HDR	Doctorat en Philosophie
TARDIVEL-SCHICK (Professeur extraordinaire, ICP)	Emilie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Philosophie

#### **Accompagnateurs de thèse**

GUTKIN-GUINFOLLEAU (Maître de conférences, ICP)	Pierre-Alban		Doctorat en Philosophie
SHARKEY (Maître de conférences, ICP)	Ronan		Doctorat en Philosophie
SOLIGNAC (Maître de conférences, ICP)	Laure		Doctorat en Philosophie et diplôme canonique

## › SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES

### DIRECTIONS DE THESE

#### **Directeurs de thèse**

#### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
ARENES (Professeur, ICP)	Jacques	HDR	Doctorat en psychopathologie fondamentale et psychanalyse
BOURDIN (Professeur, ICP)	Bernard	HDR	Doctorat canonique en Théologie
DUBERNET (Professeur extraordinaire, ICP)	Cécile	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Relations internationales et diplôme canonique
ENOS-ATTALI (Professeur extraordinaire, ICP)	Sophie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Science politique
LASIDA (Professeur, ICP)	Elena	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Sciences sociales et économiques
LINCOT (Professeur, Faculté des Lettres, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en Sciences des textes et des documents et diplôme canonique et Doctorat en Histoire
DE NANTEUIL (Professeur, ICP)	Arnaud	Agrégation de Droit public	Doctorat en Droit public
ROUAY-LAMBERT (Professeur extraordinaire, ICP)	Sophie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Urbanisme et diplôme canonique
SMYRNELIS (Maître de conférences, ICP)	Marie-Carmen	HDR	Doctorat en Histoire
VALASIK (Professeur extraordinaire, ICP)	Corinne	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Sociologie et diplôme canonique

## › SCIENCES DE L'ÉDUCATION

### DIRECTIONS DE THESE

#### *Directeurs de thèse*

##### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
MUTUALE (Professeur, ICP)	Augustin	HDR	Doctorat en philosophie et en sciences de l'éducation
PARAYRE (Maître de conférences)	Séverine	HDR	Doctorat en science de l'éducation
TESSIER (Professeur, ICP)	Laurent	HDR	Doctorat en sociologie
BOURG (Maître de conférences, ICP)	Adrien	HDR	Doctorat en Sciences de l'éducation

##### *Directeurs de thèse associés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
BARTH (Professeur des Universités)	Britt-Mari	HDR	Doctorat en philosophie et HDR en éducation
DE KETELE (Professeur des Universités)	Jean-Marie	HDR	Doctorat en psychopédagogie
LECOCQ (Professeur des Universités)	Gilles	HDR	Doctorat en psychologie

## THEOLOGIE, EXEGESE BIBLIQUE, PATRISTIQUE ET ORIENTALISME

### DIRECTIONS DE THESE

#### **Directeurs de thèse**

##### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
BERCEVILLE (Professeur, ICP)	Gilles	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
BORDEYNE (Professeur, ICP)	Philippe	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
BRICOUT (Professeur, ICP)	Hélène	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
CHOLVY (Professeur, ICP)	Brigitte	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
FINO (Professeur, ICP)	Catherine	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
FORESTIER (Maître de conférences, ICP)	Luc	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
GAZZOLA (Maître de conférences, ICP)	Claudio (Isaïa)	<i>Nihil obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
HOLZER (Professeur, ICP)	Vincent	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOLINARIO (Professeur, ICP)	Joël	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOREL (Maître de conférences, ICP)	Isabelle	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOOG (Professeur, ICP)	François	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
PRETOT (Professeur, ICP)	Patrick	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
RAMOND (Professeur, ICP)	Sophie	HDR et <i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
SOULETIE (Professeur, ICP)	Jean-Louis	HDR et <i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
TREBUCHET (Maître de conférences, ICP)	Marie-Dominique	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie

##### *Directeurs de thèse associés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
BURNET (Professeur UC Louvain)	Regis	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
SANTEDI	Leonard	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie (UCC, Kinshasa)

### **Accompagnateurs de thèse**

CASSINGENA-TREVEDY (Maître de conférences, ICP)	François		Doctorat canonique en Théologie
DROUIN (Maître de conférences, ICP)	Gilles		Doctorat canonique en Théologie
GREINER (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat canonique en Théologie
HETIER (Maître de conférences, ICP)	Denis		Doctorat canonique en Théologie
MAALOUF (Maître de conférences, ICP)	Charbel		Doctorat canonique en Théologie
MATTA (Maître de conférences, ICP)	Yara		Doctorat canonique en Théologie
RAIMBAULT (Maître de conférences, ICP)	Christophe		Doctorat canonique en Théologie
WAYMEL (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat canonique en Théologie
LACROIX (Maître de conférences, ICP)	Roland		Doctorat canonique en Théologie
MONTOUX (Maître de conférences, ICP)	Arnaud		Doctorat canonique en Théologie
OIRY (Maître de conférences, ICP)	Béatrice		Doctorat canonique en Théologie
REICHERT (Chargé d'enseignement)	Jean-Claude		Doctorat canonique en Théologie
BRISON (Maître de conférences, ICP)	Sylvain		Doctorat canonique en Théologie
SANCHEZ	Diego		Doctorat canonique en Théologie
DE MARLIAVE	Marie-Caroline		Doctorat canonique en Théologie
VIVIER-MURESAN (Maître de conférences, ICP)	Anne-Sophie		Doctorat canonique en Théologie
ANDREYON	Anne-Solen		Doctorat canonique en Théologie

\* Les enseignants-chercheurs dont le nom est suivi d'un astérisque assurent le suivi des thèses qu'ils ont déjà en charge sans prendre de nouveaux doctorants.

## › LETTRES

### DIRECTIONS DE THESE

#### **Directeurs de thèse**

##### *Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
BOURGATTE (Maître de conférences)	Michaël	HDR	Doctorat en Sciences de l'information et de la communication
BUCHET (Professeur, ICP)	Christian	HDR	Doctorat en histoire
DESHOULIERES (Professeur, ICP)	Valérie	HDR	Doctorat en lettres
LINCOT (Professeur, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en histoire et Doctorat en Sciences des textes et des documents et diplôme canonique
NABERT (Professeur, ICP)	Nathalie	HDR	Doctorat en lettres
WIEL (Professeur, ICP)	Véronique	HDR	Doctorat en lettres

##### *Directeurs de thèse associés au corps enseignant*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
GAGEY (Professeur, Université d'Artois)	Anne	HDR	Doctorat en histoire

#### **Accompagnateurs de thèse**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Habilitation</b>	<b>Doctorat</b>
ALIBERT (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat en histoire
ANCELET-NETTER (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat en lettres
ARNOULD-BEHAR (Maître de conférences, ICP)	Caroline		Doctorat en archéologie
CHOISEL (Maître de conférences, ICP)	Francis		Doctorat en histoire
COULANGEON (Maître de conférences, ICP)	Cécile		Doctorat en histoire de l'art et archéologie
FORDERER (Maître de conférences, ICP)	Christof		Doctorat en littérature germanique
GOUPY	Marie		Doctorat en science politique

(Maître de conférences, ICP)			
LOUIS-DIMITROV (Maître de conférences, ICP)	Delphine		Doctorat en littérature américaine
MILLNER (Maître de conférences, ICP)	Clélie		Doctorat en littérature comparée
PETTINAROLI (Maître de conférences, ICP)	Laura		Doctorat en histoire
PIETTRE (Maître de conférences, ICP)	Pauline		Doctorat en histoire

- > Selon les critères d'évaluation du Hcéres, sont directeurs de thèse :
- les professeurs
  - les maîtres de conférences munis du titre de professeur extraordinaire après obtention du *nihil obstat* canonique ou d'une HDR
  - les professeurs associés
- > Sont accompagnateurs de thèse :
- les maîtres de conférences docteurs

\*\*\*\*\*

Pour en savoir plus sur les recherches entreprises par chacun de ces enseignants-chercheurs, consulter la page *Les membres de l'Unité de Recherche* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris :

<https://www.icp.fr/recherche/unite-de-recherche/membres-de-lunite-de-recherche>

## **8. Les colloques et journées d'études**

# COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

Les informations relatives aux événements proposés ci-dessous sont à consulter sur le site : <https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/agenda> et sur le carnet de recherche de l'ICP : <https://icp.hypotheses.org/>

## Septembre 2021

---

Du 22 au 25 septembre **Biennale Internationale de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnelles**  
ISP – Faculté d'Education

## Octobre 2021

---

Vendredi 15 octobre	<b>Conférence inaugurale de rentrée du Collège doctoral, « Recherche et philosophie »</b> , par Dan Arbib (Agrégé de philosophie, docteur en philosophie) 14h-16h Conférence rentrant dans le cadre d'un parcours pédagogique Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – <a href="mailto:recherche@icp.fr">recherche@icp.fr</a>
---------------------	---

Vendredi 22 octobre **Colloque « Centenaire de la *Phénoménologie de la vie religieuse* de M. Heidegger »**  
Faculté de Philosophie

Du 26 au 27 octobre **Journée d'hommage à Jean-Louis Chrétien**  
Faculté de Philosophie

## Novembre 2021

---

Du 18 au 19 novembre **Colloque international de recherche « L'image interdite, l'image effacée : aniconisme et iconoclasme en Méditerranée orientale »**  
Faculté des Lettres

Du 18 au 19 novembre (à confirmer)	<b>Colloque de recherche « La cathédrale immortelle »</b> Institut d'Etudes Médiévales – <a href="mailto:institutetudesmedievales@icp.fr">institutetudesmedievales@icp.fr</a>
------------------------------------	--

## Décembre 2021

---

Jeudi 2 décembre	<b>Journée d'étude du pôle « Bible et Orient », « II Samuel/ II Règles : texte, histoire, réceptions »</b> C-organisé par Sorbonne Université- ICP Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – <a href="mailto:recherche@icp.fr">recherche@icp.fr</a>
------------------	---

Lundi 6 décembre

**Conférence « La pandémie et ses défis moraux, provocation à une éthique de la vulnérabilité »**  
Cycle C – 20h

## Janvier 2022

---

Du 20 au 21 janvier

**« La raison au Moyen-Âge »**  
Colloque annuel de recherche  
Institut d'Etudes Médiévales – [institutetudesmedievales@icp.fr](mailto:institutetudesmedievales@icp.fr)

Du 26 au 28 janvier

**Colloque de recherche « Tout est créé par lui et pour lui ». Liturgie et cosmos au temps de *Laudato si***  
Institut Supérieur de Liturgie

## Février 2022

---

Mercredi 2 février

**Cycle de conférences – « L'École et l'IA : et si l'IA pouvait transformer notre façon d'apprendre ? »** (distanciel)  
ISP-Faculté d'Education

## Mars 2022

---

Du lundi 7 au mercredi 9 mars et du lundi 14 au mercredi 16 mars

**Cycle de conférences – Chaire de métaphysique Etienne Gilson**  
Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – [recherche@icp.fr](mailto:recherche@icp.fr)

Du 9 au 11 mars

**Colloque de recherche « Paix des Eglises, paix du monde ? »**  
Institut Supérieur d'Etudes Œcuméniques (ISEO)

Du 24 au 26 mars

**Colloque de recherche « L'imagination en art et en théologie »**  
Institut Supérieur en Théologie des Arts (ISTA)

## Avril 2022

---

Du 20 au 21 avril

**Journée d'étude « L'idée de Dieu »**  
Faculté de Philosophie

## Mai 2022

---

Du 10 au 11 mai

**Journée d'études « Ecrire moi et le monde : perspectives éthiques et politiques du récit de vie »**  
Faculté de Lettres

Mardi 24 mai

Journée d'études « Journal philosophique de Patočka »  
Faculté de Philosophie

## **9. La *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités***

## ***La Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités***

*Transversalités - Revue de l'Institut Catholique de Paris* est une **publication trimestrielle universitaire pluridisciplinaire**. Elle met en œuvre l'expertise d'une université catholique pour déchiffrer la complexité du monde et de la société.

La revue *Transversalités* rassemble les contributions d'enseignants et de chercheurs de l'Institut Catholique de Paris, et d'autres universités françaises et étrangères. Chaque numéro de la revue est ainsi constitué de trois rubriques :

- **un dossier thématique**, qui permet d'appréhender de manière interdisciplinaire une question anthropologique, théologique ou sociétale,
- **des contributions variées (*varia*)**,
- **une chronique** des événements scientifiques qui ont eu lieu à l'Institut Catholique de Paris.

La *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* est classée **revue scientifique** par le Hcéres et ERIH PLUS (European Reference Index for the Humanities) et est indexée dans ATLA, la base de données de l'*American Theological Library Association*.

Une mise à disposition numérique de la revue est effective depuis janvier 2013, par l'intermédiaire du portail **Cairn**. D'autre part, les archives de la revue (antérieures à 2008), sont accessibles par le portail **Gallica** de la BnF.

### **› Comité de rédaction**

*Directeur de la revue* : Vincent Holzer, Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

*Secrétaire de rédaction* : Bertrand Dufour

*Comité de rédaction* :

△ Membres de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris

- Charles Bobant, Délégué scientifique au Vice-Rectorat à la Recherche
- Bernard Bourdin, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Cécile Coulangeon, Pôle Langues, Cultures, Histoire et Éducation
- Ludovic Danto, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Catherine Fino, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Jérôme de Gramont, Pôle Philosophie et Théologie
- Arnaud Montoux, Pôle Philosophie et Théologie
- Émilie Tardivel-Schick, Pôle Philosophie et Théologie

△ Membres extérieurs

- Olivier Campa, Professeur de Chaire supérieure en Philosophie, CPGE-LLG, Paris
- Guillaume Métayer, CELLF, CNRS – Sorbonne Université, Paris
- Chiara Pesaresi, Université Catholique de Lyon
- Giuseppe Tognon, Université LUMSA, Rome

Sur proposition du directeur de thèse, **la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* est ouverte à la publication d'articles de doctorants** soumis à une expertise en aveugle pour approbation.

Un bulletin d'abonnement à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* est disponible à la fin de cette brochure.

## **10. Les ressources documentaires du Collège doctoral**

## 10.1. Le réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris offre au total 400 places assises, environ 700 000 volumes, dont 135 000 en libre accès.

Aujourd'hui constituées en vue de former tous les étudiants inscrits à l'Institut Catholique de Paris et d'offrir des ressources documentaires aux chercheurs en théologie, philosophie, droit canonique, études bibliques et sciences humaines, les bibliothèques de l'ICP sont inséparables de la fondation de l'institution à laquelle elles appartiennent.

Elles conservent à la fois des documents rares ou anciens et des fonds contemporains à la pointe de la recherche. Elles mettent à disposition de leurs quelque 6 000 lecteurs des manuscrits, des archives, des incunables, des bibliothèques léguées et maintenues en ensembles cohérents, des collections complètes de périodiques de haut niveau scientifique, des fonds particuliers, et offrent, aujourd'hui, à la consultation des périodiques électroniques, des e-books ou encore des bases de données spécialisées.

Conscientes de la nécessité de guider leurs lecteurs dans l'éventail très large des ressources documentaires disponibles, les bibliothèques proposent des outils de recherche, communs à l'ensemble de nos 5 bibliothèques : le catalogue des collections imprimées mais également l'outil **Recherche+**, qui permet à la fois de rechercher des références dans les collections imprimées mais aussi dans les ressources électroniques, accessibles pour une très grande part à distance, hors campus.

Afin d'explorer toutes les facettes de cet outil et les multiples possibilités offertes par la documentation électronique, l'accent est porté sur la formation des lecteurs. **Sur rendez-vous, les bibliothécaires proposent aux étudiants et aux chercheurs, d'approfondir leurs connaissances sur les outils de recherche documentaire mis à leur disposition. Certaines interventions peuvent également être proposées dans les cours de méthodologie à la demande des enseignants.**

Au service de ses lecteurs, le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris est porté par une équipe de plus de 30 personnes chargées d'améliorer sans cesse l'offre documentaire et de moderniser les outils de consultation en interaction constante avec les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire.

### ● La Bibliothèque universitaire de Fels

Fondée en même temps que l'Institut Catholique de Paris en 1875, la Bibliothèque de Fels porte le nom d'Edmond de Fels dont la générosité a permis en 1935 la construction des magasins et de la première salle de lecture. Enrichie au fil des années de nombreuses donations, elle rassemble aujourd'hui un ensemble documentaire d'une étonnante ampleur au cœur du campus universitaire, reflet des disciplines enseignées dans les facultés.

La salle du 1<sup>er</sup> étage dessert les facultés des Lettres, de Sciences sociales et d'Education, et met à disposition des étudiants 7 000 livres, 152 revues et un fonds sur l'insertion professionnelle.

La salle du 5<sup>ème</sup> étage, dévolue à la philosophie et à la théologie, réservée aux étudiants et professeurs de ces disciplines, met à disposition 18 000 livres et 336 revues, ainsi que le fonds documentaire de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE).

**Domaines couverts** : théologie, ecclésiologie, patristique, spiritualité, pastorale, liturgie, exégèse, œcuménisme, dialogue interreligieux, histoire de l'Eglise, philosophie, psychologie, droit canonique, sciences sociales, histoire antique, histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de Paris, géographie, art, littérature anglaise, littérature allemande, littérature française.

**Fonds documentaires et fonds patrimoniaux :**

- 500 000 volumes, dont 30 000 antérieurs à 1811
- 25 000 volumes en libre accès
- 6 000 périodiques dont 500 en cours d'abonnement
- 62 incunables
- 2 200 imprimés du XVIème siècle
- 25 000 thèses, dont 3 700 soutenues à l'Institut Catholique de Paris
- 2 000 manuscrits latins, orientaux et contemporains (en cours de catalogage dans Calames)
- 780 tablettes cunéiformes et 11 sceaux-cylindres
- 11 289 photographies anciennes (positifs sur papier) et 11 129 diapositives sur verre, 2738 vues stéréoscopiques sur plaques de verre, 5243 négatifs
- un ensemble d'estampes et de cartes

**Pour les fonds particuliers se référer à la liste complète sur le site web des bibliothèques (rubrique Rechercher > Collections patrimoniales)**

**Les services :**

- 250 places assises
- espaces de travail en groupe
- prêt à domicile de tous les documents publiés à partir de 1914
- site web des bibliothèques : [bibliotheques.icp.fr](https://bibliotheques.icp.fr) avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- aide à la recherche documentaire
- séminaires et cours : il est possible de faire mettre de côté en salle de lecture pour plusieurs mois un corpus réduit d'ouvrages qui seront ainsi à disposition des étudiants
- prêt entre bibliothèques
- photocopies / impression de documents
- **Nouveau** : la ScanTent : pour un service de numérisation rapide pour les documents les plus fragiles
- suggestions d'acquisitions

**Horaires** : Année universitaire : lundi, mardi, mercredi de 9h à 20h30 ; jeudi, vendredi de 9h à 19h ; samedi de 9h à 12h30

Vacances universitaires : lundi à vendredi de 9h à 18h

Mi-juillet à mi-septembre : lundi à vendredi de 13h à 18h

Fermeture pendant les vacances de Noël et les deux premières semaines d'août

Tous les changements d'horaires et les fermetures sont annoncés à l'avance à la bibliothèque par voie d'affichage et sur le site : <https://bibliotheques.icp.fr> et sur la page Facebook des bibliothèques : <https://www.facebook.com/bibliothequesICP/>

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 30 - Fax : 01 44 39 52 98

Courriel : [bibliotheque.de.fels@icp.fr](mailto:bibliotheque.de.fels@icp.fr)

## • La Bibliothèque Jean de Vernon

La Bibliothèque Jean de Vernon réunit dans un même lieu deux fonds de bibliothèques spécialisées :

### • La BOSEB (Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Études Bibliques)

**Domaines d'expertise** : les sciences bibliques

- exégèse biblique, écrits, commentaires et milieu de l'Ancien et du Nouveau Testament
- langues, archéologie, histoire et civilisation du Proche Orient ancien (akkadien, égyptien, syriaque, ...)

**Fonds documentaire** :

- 44 000 ouvrages pour la quasi-totalité en libre accès
- 600 périodiques dont 200 sont en cours d'abonnement
- 270 cartes

### • L'IFEB (Bibliothèque de l'Institut Français d'Études Byzantines)

**Domaines d'expertise** : le monde byzantin

- histoire de l'empire byzantin
- institutions de l'Eglise orthodoxe, patriarcat de Constantinople
- patristique grecque

**Fonds documentaire** :

- plus de 40 000 ouvrages pour les 3/4 en libre accès
- 900 titres de revues, dont 100 courants, notamment des revues provenant de Grèce, d'Asie mineure et de divers foyers de la diaspora grecque autour de la Méditerranée
- 70 manuscrits
- 1 200 sceaux byzantins
- 200 cartes des Balkans et du Proche Orient du début du XXème siècle

Les fonds de la Bibliothèque Jean de Vernon sont accessibles aux chercheurs, aux doctorants ainsi qu'aux étudiants de master sur recommandation d'un professeur.

**Les services** :

- nombre de places assises : 70
- salle de travail en groupe
- consultation sur place
- site web des bibliothèques : [bibliotheques.icp.fr](http://bibliotheques.icp.fr) avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- 6 postes de consultation
- aide à la recherche documentaire
- signalement dans le catalogue des articles de revues et d'ouvrages collectifs
- prêt entre bibliothèques (photocopies)
- photocopies / impression de documents

**Horaires** : Année universitaire : du lundi au jeudi de 9h à 19h, le vendredi de 9h à 18h.  
Vacances universitaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h. Fermeture pendant les vacances de Noël.

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : 01 44 39 52 34 - Fax : 01 44 39 52 36  
Courriel : [bibliotheque.de.vernon@icp.fr](mailto:bibliotheque.de.vernon@icp.fr)

## ● La Bibliothèque de la Faculté de Droit canonique

**Attention** : Les collections de la bibliothèque de droit canonique sont installées dans un local provisoire. Pour les ouvrages et revues disponibles, les communications sont effectuées par la Bibliothèque de Fels. Certaines collections restent pour le moment inaccessibles et non communicables. Elles sont indiquées dans le catalogue des bibliothèques.

**Domaines d'expertise** : le droit canonique

- histoire des sources et des institutions
- jurisprudence matrimoniale
- droit des Eglises catholiques orientales
- droit liturgique
- vie consacrée
- relations entre les cultes et les Etats

**Fonds documentaire** :

- plus de 9 000 monographies
- 140 titres de revues, dont 65 courants

Courriel : [bibliotheque.canonique@icp.fr](mailto:bibliotheque.canonique@icp.fr)

## ● Le Centre documentaire de l'Institut Supérieur de Pédagogie

**Domaines d'expertise** : les questions d'éducation

- sciences de l'éducation
- psychologie et sociologie de l'éducation
- enseignement spécialisé
- formation des enseignants et des formateurs
- didactique des disciplines
- histoire et philosophie de l'éducation...

**Fonds documentaire** :

- plus de 25 000 monographies en accès libre
- environ 50 abonnements de périodiques en cours
- fonds Rey-Herme, bibliothèque d'histoire des institutions éducatives XVIème-XIXème : 1 800 ouvrages, consultables sur rendez-vous
- thèses et mémoires

**Les services** :

- prêt à domicile
- réservation de documents
- site web des bibliothèques : [bibliotheques.icp.fr](http://bibliotheques.icp.fr) avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne

- formations et aide à la recherche documentaire
- prêt entre bibliothèques
- photocopies
- lettre de veille
- page Facebook : <http://facebook.com/Centre-Documentaire-de-IISP-Faculté-d'éducation>

**Le centre documentaire déménage et rejoint avec la Faculté d'Education le site Carmes. Ouverture prévue fin octobre 2021.**

**Horaires** : Année universitaire : lundi de 10h à 18h ; mardi de 11h à 19h ; mercredi de 10h à 18h ; jeudi de 11h à 18h ; vendredi de 10h à 17h

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Courriel : [m.viot@icp.fr](mailto:m.viot@icp.fr)

### ● **Bibliothèque associée : La bibliothèque de l'Institut d'Études Augustiniennes**

Bibliothèque spécialisée dans les domaines de l'augustinisme, de l'histoire du christianisme ancien et médiéval et de la patristique. Ouverte aux doctorants de l'ICP. Co-gérée par l'ICP, l'Université Paris IV et le CNRS.

#### **Catalogue en ligne :**

- consultable à partir du SUDOC <http://www.sudoc.abes.fr/>

95 rue de Sèvres, 75006 Paris  
Tél : 01 43 54 80 25

## **10.2. Les ressources électroniques**

Accessibles dans toutes les bibliothèques du réseau et à distance, ces ressources documentaires sont constituées de bouquets de revues en lignes, de collections d'ebooks et de bases de données, proposant des références bibliographiques et / ou un accès au texte intégral des articles référencés. Elles sont mises à la disposition de tout lecteur inscrit à l'Institut Catholique de Paris.

Le site web des bibliothèques, <https://bibliotheques.icp.fr/> donne accès à l'intégralité des ressources disponibles, rapidement répertoriées ci-dessous.

Des formations ou un accompagnement personnalisé sont proposées par les bibliothèques afin de mieux s'orienter dans l'ensemble des ressources proposées.

- **Bases de données de références bibliographiques**  
(ATLA, Francis, Index Religiosus ...)

- **Revue en ligne**  
(Cairn, JSTOR, Revues.org ...)

- **Des collections d'ebooks**

(Cairn.info, encyclopédies de poches, Proquest Ebook central ...)

- **Des corpus de textes**

(Jurisclasseur, Library of latin Texts, Thesaurus Linguae Graecae, Digital Karl Bath Library, Patrologia Latina, Sources chrétiennes ...)

- **Des encyclopédies généralistes**

(Encyclopedia Universalis, Encyclopedia Britannica, ...)

## 10.3. Le service des Archives

Le service des Archives est chargé de conserver **les archives historiques de l'Institut Catholique de Paris** depuis sa création : ces documents proviennent de la direction (Rectorat, Vice-Rectorat, Secrétariat Général), des différents services, des Facultés et des Écoles.

De plus le service conserve **des fonds d'archives du Concile Vatican II**, suite à l'appel lancé, à l'occasion du Congrès des archivistes de l'Église de France en novembre 1987, par Mgr Paul Guiberteau, alors recteur de l'Institut Catholique de Paris, pour identifier les fonds présents sur le territoire français.

Les archives accueillent également **des fonds versés par des personnalités extérieures à l'Institut Catholique de Paris** présentant un intérêt pour l'histoire et la pensée de l'Église aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Au total, ce sont 500 mètres linéaires d'archives qui sont conservés dans ce service.

Le service des Archives de l'Institut Catholique de Paris accueille une centaine de chercheurs chaque année, dont un quart sont des chercheurs étrangers.

### • Présentation des fonds

#### › Archives historiques de l'Institut Catholique de Paris

- Les annuaires de l'Institut Catholique de Paris et des Ecoles.
- Les comptes rendus des assemblées générales des Evêques fondateurs, 1875-1959 (26 cartons), inventaire publié.
- La collection complète de la revue de l'Institut Catholique de Paris.
- Les archives des recteurs :  
Mgr Maurice d'Hulst (1881-1896), (6 cartons), inventaire publié  
Mgr Pierre-Louis Péchenard (1896-1907), (3 cartons), inventaire publié  
S. E. le Cardinal Alfred Baudrillart (1907-1942), (342 cartons), inventaire partiel. Ce fonds a été encore enrichi par un versement de nouvelles archives.  
Mgr Jean Calvet (1942-1946), inventaire publié  
Mgr Emile Blanchet (1946-1966), (68 cartons), inventaire publié.
- Des dossiers individuels concernant les professeurs, parmi lesquels : Edouard Branly, Adrien Bressolles, Paul de Broglie, Henri Cazelles, Jean Châtillon, Alphonse Dain, Jean Daniélou, Pierre Gasparri, Robert d'Harcourt, Albert de Lapparent, Paul Lesourd, Jacques Maritain, Pierre Rousselot, Ernest Seillière... (235 cartons).
- Des documents sur la vie étudiante, les programmes des facultés, le contenu des enseignements, les colloques et les conférences, les manifestations, depuis la création de l'Institut Catholique de Paris.
- Des documents et travaux sur l'histoire du couvent des Carmes.

## › Archives du Concile de Vatican II

Le service conserve les archives de :

- Mgr Pierre Hauptmann (73 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Streiff (23 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Le Cordier (38 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Denis (4 cartons), inventaire publié
- Mgr Blanchet (3 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Badré (1 carton), inventaire publié
- Jean Levillain (1 carton), inventaire publié

## › Archives entrées par voie extérieure

Le service est également chargé d'accueillir des fonds d'archives donnés, légués ou déposés par des personnes, des associations extérieures à l'Institut Catholique de Paris.

Cette partie concerne entre autres :

- Les archives du Comité catholique de propagande française à l'étranger (1915-1940), de l'Œuvre des petits ramoneurs (1816-1906), de la Société Saint-Vincent-de-Paul (1853-1909), etc.
- Les travaux de certains professeurs, les archives de personnalités liées ou non à l'Institut : J. Barrande, M. Fargues, E. Germain, E. Hello, E. Le Roy, A. Lefas, H. Longnon, Famille Veillot, J. Malègue.

## • Projets en cours

Plusieurs projets sont en cours pour faire mieux connaître les riches fonds d'archives conservés à l'Institut Catholique de Paris.

Depuis plusieurs années, les archives accueillent des groupes d'étudiants de l'Institut Catholique de Paris en Histoire de l'Eglise, encadrés par leurs enseignants, qui viennent se familiariser avec le monde des archives afin de faciliter leurs démarches pour leur travail de recherche.

Le responsable des archives et un enseignant en histoire animent, chaque année, un module de la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral : ce module est consacré à la découverte des archives, à leur mode de fonctionnement, à leur utilisation et à la découverte des sources archivistiques de l'Eglise de France.

L'intégration des archives de l'Institut Catholique de Paris au catalogue Calames de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (catalogue des archives et des manuscrits des bibliothèques universitaires françaises, des établissements de recherche ainsi que des grands établissements nationaux), va permettre une meilleure visibilité des archives de l'Institut Catholique de Paris au niveau national et international. Calames offre la possibilité de mettre en ligne les inventaires de différents fonds d'archives, voire des fonds d'archives. Après l'inventaire du fonds Blanchet (archives du Concile Vatican II), c'est la correspondance du journal *L'Univers* qui fait l'objet d'une mise en ligne progressive.

Par ailleurs, des publications de certains fonds d'archives ont débuté. Après la publication du Journal de Mgr Blanchet, pendant la première session du Concile (10 octobre 1962 - 8 décembre 1962), publiée dans le n°121 de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités*, c'est l'édition complète de son journal pour les 4 sessions du Concile qui a été publiée dans le *Supplément 5* de la revue *Transversalités*. D'autres journaux des Pères conciliaires attendent aux archives les chercheurs pour être livrés au grand jour.

Enfin, lors d'événements scientifiques organisés par l'Institut Catholique de Paris, pourront désormais être présentés des documents inédits, conservés aux archives de l'Institut Catholique de Paris.

Chargé d'inventorier et classer les fonds pour les mettre à la disposition des chercheurs, de mieux faire connaître les existants et d'en découvrir de nouveaux, Serge Sollogoub, responsable des archives, propose une aide documentaire personnalisée sur chaque sujet de recherche. Il offre la possibilité aux chercheurs qui le souhaitent de photographier les documents d'archives qui les intéressent.

**Horaires** : du lundi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h15 à 17h30

Consultation sur place et sur rendez-vous

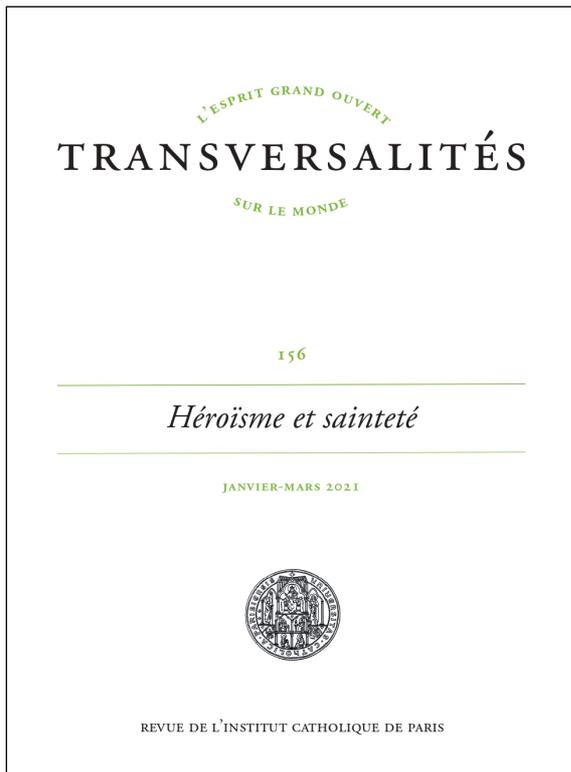
21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 93

Courriel : [archives@icp.fr](mailto:archives@icp.fr)

\*\*\*\*\*

*Toutes les informations figurant dans cette brochure ne sont données qu'à titre indicatif. Vous trouverez l'information à jour dans le volet Recherche du site de l'Institut Catholique de Paris.*



**Abonnez-vous à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif étudiant !**

**Tarif étudiant : 35 €\***

\* Sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité

À l'occasion de la rentrée du Collège doctoral, la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* informe les étudiants qu'ils peuvent souscrire à l'abonnement annuel au tarif étudiant pour **les 4 numéros à paraître en 2022**.

Il est toujours possible de s'abonner en cours d'année universitaire, vous recevrez alors le cas échéant les numéros déjà parus de l'année 2022.

Le bulletin d'abonnement (au dos de cette page) est à envoyer par courrier, accompagné de votre règlement et de la photocopie recto-verso de votre carte d'étudiant, à :

SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France

**Revue Transversalités**

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06

Tél. : 01 44 39 52 08 - Fax : 01 44 39 60 25

Courriel : [transversalites@icp.fr](mailto:transversalites@icp.fr)

## Bulletin d'abonnement 2022

Je souhaite m'abonner à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif de 35 € pour une durée de 1 an (4 numéros en 2022)

(Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant obligatoire, à joindre au bulletin)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

### Choisissez votre mode de paiement :

Directement par chèque à l'ordre de l'Institut Catholique de Paris, à adresser à :

SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France

Par virement à adresser à :

CIC : 57 rue de Rennes, 75006 Paris

IBAN n° FR 76 / 3006 / 6100 / 6100 / 0104 / 1210 / 595 BIC (Bank Identification Code) : CMCIFRPP

Reporter la référence suivante sur l'avis de virement : ABO/TRANSV

# **Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant**



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

Direction de la Recherche  
et du Collège doctoral

## Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant

Cycle d'études doctorales : .....

Nom et prénom du doctorant : .....

Année d'inscription : ..... Discipline : .....

Directeur de thèse : .....

[icp.fr](http://icp.fr)

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06  
Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)  
Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

Direction de la Recherche  
et du Collège doctoral

## 1. EXPERIENCES SCIENTIFIQUES

	<b>a. Activités liées à la formation doctorale (à l'ICP et hors ICP)*</b>	<b>Compétences acquises**</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des colloques scientifiques, journées d'études, ateliers (activités ponctuelles)</li></ul>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des séminaires, cours et Chaires semestriels ou annuels</li></ul>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la semaine méthodologique du Collège doctoral</li></ul>	

icp.fr



<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la matinée d'insertion professionnelle du Collège doctoral</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation à la maîtrise des outils de recherche (HAL, Zotero, etc.)</li></ul>	

	<b>Compétences acquises**</b>
<p><b>b. Autres activités scientifiques (à l'ICP et hors ICP)*</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communications à des colloques nationaux ou internationaux (Indiquer le titre, le lieu, la date et le cadre de la communication)</li><li>• Participation à des projets de recherche</li></ul>	



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

Direction de la Recherche  
et du Collège doctoral

<ul style="list-style-type: none"><li>• Séjours de recherche</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Publications scientifiques</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres publications : compte-rendu, traduction, correction/relecture d'articles</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités éditoriales</li></ul>	

**icp.fr**

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06  
Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)  
Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

Direction de la Recherche  
et du Collège doctoral

<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution à l'organisation d'événements scientifiques et montage de projets</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de séminaires ou de journées d'études</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres</li></ul>	

icp.fr

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06  
Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)  
Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

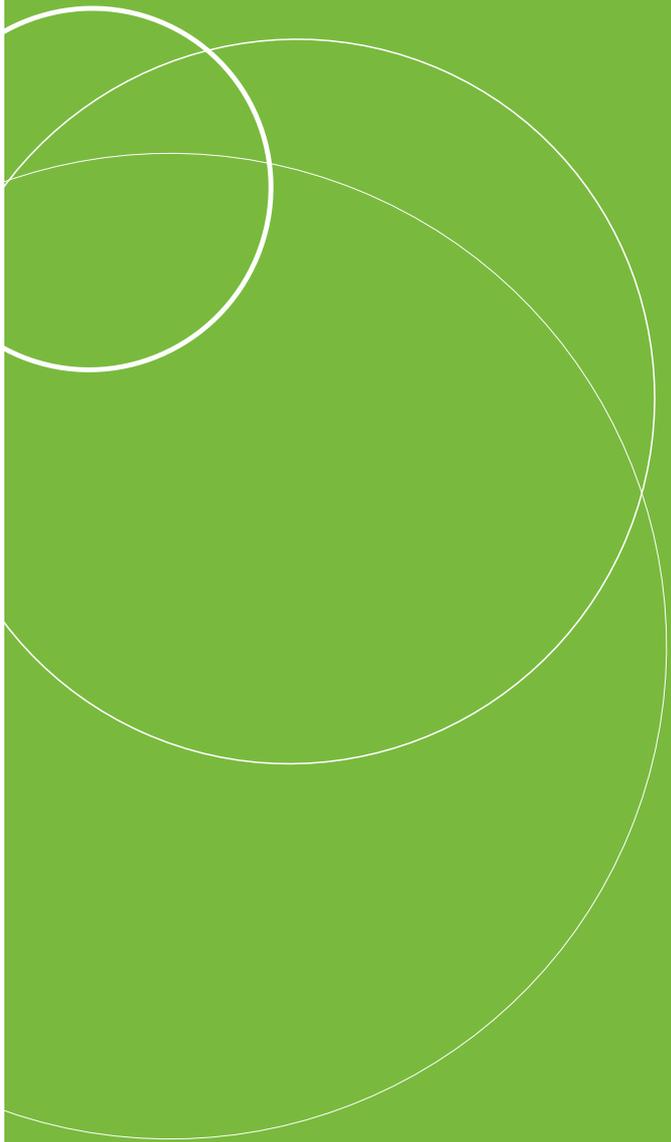


## 2. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

	Compétences acquises**
<p><b>c. Activités professionnelles liées à la formation doctorale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activités d'enseignement (Indiquer les dates/années universitaires ou semestres, le volume horaire et le niveau)</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres (Par exemple, stages liés à la thèse ou activités liées à la profession exercée qui font appel à des compétences du référentiel)</li></ul>	

\* Pour chaque activité, indiquer la date, le lieu et le cadre. Joindre un justificatif, s'il a été remis.

\*\* Voir le référentiel de compétences du docteur dans l'Arrêté du 22 février 2019 (en Annexe de ce modèle), définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

**Institut Catholique de Paris**  
**Collège doctoral**

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Direction et secrétariat :

Entrée par le 74 rue de Vaugirard

Maison de la Recherche, escalier C, 3<sup>e</sup> étage

Tél. : + 33 (0)1 44 39 52 80 • Fax : + 33 (0)1 44 39 60 25 • Courriel : [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)

**icp.fr**

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique